

Répartition de la population, urbanisation et migration

Le peuplement du Maroc (Abdallah Berrada)

Le peuplement du Maroc a connu des transformations successives, tant de point de vue strictement démographique, qu'en ce qui concerne sa composition ou sa distribution géographique. Il convient cependant de distinguer deux grandes phases du point de vue de l'histoire de son peuplement : celle d'avant le XX^{ème} siècle, la plus longue, et la phase contemporaine, débutant en gros avec la période coloniale.

I. Avant le XX^{ème} siècle

1. Les étapes du peuplement

L'histoire du peuplement du Maroc est marquée par la position géographique du pays, au carrefour entre l'Europe, l'Afrique et le Moyen Orient. Les Libyco-berbères, ancêtres des berbères actuels, qui constituent le fonds du peuplement dès le Néolithique, provenaient eux-mêmes d'un brassage de populations paléo-méditerranéennes et d'éléments originaires d'Asie occidentale. Les apports de population durant l'Antiquité furent modestes, et ne semblent pas avoir profondément modifié la composition de la population. Les empreintes des Phéniciens, des Carthaginois et des Romains furent quant à elles essentiellement d'ordre culturel.

Le peuplement du Maroc a connu de profonds changements au Moyen Age. Les premiers conquérants musulmans restèrent numériquement peu importants et contribuèrent surtout à l'arabisation des villes, tandis que l'arabisation des campagnes ne commença qu'avec l'arrivée des tribus arabes bédouines. Aux *Béni Hilal*, introduits au Maroc par les *Almohades* au XII^{ème} siècle, se rattachèrent les tribus arabes des plaines du *Rharb*, du *Loukkos*, du *Tadla* et du *Haouz*. Les *Maaqil*, arrivés au XII^{ème} siècle, dominèrent les régions méridionales des oasis Sud-atlasiques et le Sahara occidental. Certains d'entre eux servirent comme tribus *guich* telles les *Oudaya*, les *Cherarda* ou les *Rehamna*. La *Reconquista* poussa plusieurs dizaines de milliers de musulmans et de juifs d'Andalousie à émigrer vers le Maroc pour fuir la persécution. A la première grande vague d'immigrants provoquée par la chute de Grenade, succéda une deuxième vague constituée de Morisques pourchassés après la promulgation des édits d'expulsion. Cette immigration andalouse contribua au renouveau de la vie urbaine dans le Maroc septentrional.

Tout au long de son histoire, le Maroc a maintenu des contacts étroits avec l'Afrique subsaharienne, qui ont favorisé les déplacements de population. A l'époque moderne, l'un des

principaux apports a été l'introduction de populations d'Afrique occidentale par le sultan *Moulay Ismail* (fin du XVI^{ème}, début du XVII^{ème} siècle), afin de les utiliser comme esclaves domestiques ou comme soldats dans l'armée des *Abid*.

2. La répartition de la population

La période moderne a connu des déplacements de population qui ont profondément marqué la géographie humaine de plusieurs régions du pays, et ont fortement modifié la répartition de la population. Le plus important de ces déplacements a été entraîné par les tribus montagnardes du Rif et du Moyen et du Haut Atlas qui, lorsqu'elles entamèrent leur descente progressive vers les bas pays de l'ouest, ont poussé dans leur sillage les populations autochtones.

Jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, la population marocaine n'a guère dépassé les cinq millions d'âmes, rurales dans leur très grande majorité (plus des neuf dixièmes de la population). Les populations citadines étaient concentrées pour l'essentiel dans les villes traditionnelles, comme Fès, Marrakech, Oujda, Tanger, Tétouan et Rabat. Fès, Marrakech et Meknès se relayaient dans la fonction de capitale du Royaume, connaissant des périodes de fortune et d'infortune sur les plans politique, culturel, cultuel et économique, mais aussi urbanistique et démographique. Les populations de ces villes variaient en conséquence autour de 25 à 50 000 âmes, et parfois plus. Ces trois villes totalisaient alors à elles seules quelques centaines de milliers d'habitants (près d'un demi-million au début du XX^{ème} siècle).

La population du Maroc était alors essentiellement musulmane, et sa population israélite était concentrée dans certaines régions rurales (Moyen et Haut Atlas notamment) et dans certains centres urbains comme Sefrou, Demnate, Debdou, Rich... mais aussi dans les « *Mellab* » de Fès, Meknès, Marrakech et Oujda..., où elle représentait une part assez importante de la population. De façon générale, l'essentiel du peuplement s'est effectué à l'intérieur du pays, autour de noyaux et d'espaces pacifiés et sécurisés par le *Makbzen*.

3. Un régime démographique ancien

On ne dispose que de rares informations sur la population du Maroc d'avant le XX^{ème} siècle, provenant de sources considérées comme indicatives. En effet, la mesure quantitative de la population marocaine n'a été possible que très tardivement, avec la pénétration coloniale. Pour les périodes antérieures, on ne dispose que de quelques témoignages d'historiens arabes, de voyageurs et de diplomates européens qui ne permettent pas d'appréhender de manière fiable les principales caractéristiques et la dynamique de la population marocaine ancienne, comme la natalité, la mortalité, les mouvements migratoires ou la répartition géographique de la population.

Néanmoins, on peut estimer que la seule vérité démographique de l'histoire du peuplement marocain réside dans le caractère fluctuant et irrégulier de son évolution jusqu'au début du XX^{ème}

siècle, à cause de la fréquence des guerres, des épidémies et des famines. Ces irrégularités prenaient parfois l'aspect de crises démographiques graves, comme la peste noire de 1348, qui aurait décimé entre le quart et la moitié de la population. La peste de 1468-1469 aurait provoqué 400 000 décès en ville et 100 000 dans les campagnes. En 1493, une maladie contagieuse non identifiée aurait fait 20 000 victimes à Fès. Selon El Hassan El Ouazzane, dit Léon l'Africain, la peste de 1521-1523 conjuguée à une sécheresse de plusieurs années, aurait entraîné la mort de 70% des habitants des plaines et des plateaux atlantiques, notamment dans les régions de *Doukkala* et *Chaonia*.

Ce genre de crises démographiques graves a continué à marquer l'histoire du peuplement du Maroc jusqu'au début du siècle. Mais celle qui s'est étendue de 1878 à 1884 aurait été la plus meurtrière et la plus lourde de conséquences. La succession de plusieurs années de sécheresse aggravée par l'invasion de criquets entraînant famines et épidémies (typhoïde, variole et Choléra) a décimé près du tiers de la population marocaine. Cette crise n'a pas manqué par ailleurs d'entraîner un mouvement d'exode rural intense vers les villes, notamment côtières.

D'une manière générale, on peut affirmer que le peuplement marocain précolonial était soumis à un régime démographique ancien quasi-naturel, caractérisé par un certain équilibre entre la mortalité et la natalité, situées toutes les deux à des niveaux élevés. La population connaissait cependant des oscillations dues à la fréquence des crises démographiques, liées tantôt à un phénomène naturel (sécheresse, invasion acridienne, épidémies...) tantôt à un facteur politique, comme les guerres intestines et les invasions étrangères.

II. Les grandes phases de peuplement du Maroc contemporain

1. L'immigration d'origine européenne

Ayant commencé avec le début du siècle, la période d'immigration européenne s'est prolongée jusqu'au début des années 60. Quasi inexistante sur le sol marocain jusqu'en 1912, la population européenne s'est accrue très rapidement au cours des deux décennies qui suivirent, pour atteindre 172 500 personnes en 1931 et connaître un doublement seize années plus tard. A la veille de l'Indépendance, le nombre d'étrangers a atteint son apogée, avec 539 000 personnes.

Un mouvement d'immigration intense allait se déclencher au cours et après la seconde guerre mondiale. Entre 1936 et 1947, la population européenne a augmenté de 112 400 personnes. Ce mouvement allait se conforter à la fin des années 40 et au début des années 50, avec une véritable politique de colonisation qui suscita l'installation de près de 50 000 européens, français notamment, chaque année au Maroc, ce qui représentait alors près du tiers de la croissance démographique annuelle. Les données qui suivent permettent de retracer cette évolution.

Tableau 1 : Evolution de la répartition des étrangers au Maroc, par nationalité, de 1926 à 1951 (ex zone Sud)

<i>Nationalité</i>	<i>1926</i>	<i>1931</i>	<i>1936</i>	<i>1947</i>	<i>1951</i>
Total des Français	74 588	128 177	152 084	266 133	298 975
Espagnols	15 141	22 684	23 330	28 055	25 698
Italiens	10 300	12 602	15 521	14 369	13 337
Portugais	861	2 867	3 752	5 016	5 108
Britanniques	1 385	1 592	1 862	2 034	1 876
Suisses	522	1 188	1 568	1 591	1 725
Américains	53	129	132	276	1 041
Russes	184	374	482	655	1 039
Grecs	370	573	791	1 002	1 014
Belges	245	519	632	807	917
Polonais	40	126	177	537	548
Autres étrangers	1 023	1 650	2 263	4 522	5 760
Total	104 712	172 481	202 594	324 997	357 038

Source : Service central des statistiques, Population non marocaine, 1954.

La population européenne installée au Maroc durant la période coloniale a connu une évolution constante, dépassant le demi-million d'habitants à la veille du soulèvement populaire pour l'indépendance (1953), pour entamer un mouvement de retour depuis lors, mais qui allait être partiellement compensé par une forte immigration d'origine algérienne. Il faut noter également que l'immigration européenne ne s'est pas limitée aux puissances colonisatrices du Maroc (la France et l'Espagne), mais a concerné également des pays qui, traditionnellement, n'avaient pas d'intérêts économiques ou commerciaux avec le Maroc, notamment les pays des Balkans et de l'Est européen.

2. Les départs des Juifs marocains et des Européens

Après des croissances continues jusqu'au début des années 50, les populations israélites et étrangères ont commencé à diminuer, pour ne constituer aujourd'hui que de faibles effectifs, avec respectivement près de 8 000 et 50 000 personnes. Les populations marocaine israélite et étrangère ont crû régulièrement, en passant progressivement de quelque 200 000 personnes vers 1912 à près de 800 000 en 1953, et étaient majoritairement urbaines. Mais elles ont connu ensuite une diminution rapide (tableaux 2 et 3).

Tableau 2 : Evolution de la population du Maroc (en milliers) (Ex-zone Sud jusqu'en 1951-52, population totale au-delà de cette date)

<i>Année</i>	<i>Marocains musulmans</i>	<i>Marocains Israélites</i>	<i>Français</i>	<i>Espagnols</i>	<i>Autres étrangers</i>	<i>Total étrangers</i>	<i>Total général</i>
1921	4 161,8	91,3	51,5	16,3	12,9	80,7	4 333,8
1926	4 681,9	107,5	74,6	15,1	15,0	104,7	4 894,1
1931	5 067,7	124,6	128,2	22,7	21,6	170,5	5 364,8
1936	5 880,7	161,9	152,1	23,3	27,2	202,6	6 245,2
1947	*6 950,2	203,8	266,1	28,1	30,8	325,0	7 479,0
1951-52	**7 442,0	199,2	299,0	25,7	32,4	357,1	7 998,3
1960	11 068	162,0	*	*	*	396,5	11 626,5
1971	15 236	31	*	*	*	112,3	15 379,3
1982	20 347	10	*	*	*	62,6	20 419,6
1994	26 015,2	8	*	*	*	50,2	26 073,4
2000	*29 000	7	*	*	*	45,2	29 052,2

* estimations ou données inconnues

** La population marocaine musulmane dans l'ex-zone Nord était estimée à 1 143 000 habitants, celle des israélites à 18,8 mille habitants et celles des étrangers à 176,2 mille personnes.

Sources : Dénombrements et Recensements officiels

Tableau 3 : Croissance démographique des populations marocaines musulmane, israélite et étrangère (1921-94) (taux pour mille).

<i>Période</i>	<i>Marocains musulmans</i>	<i>Israélites</i>	<i>Etrangers</i>
1921-51	19	26	51
1952-60	**45	-22,7	30,0
1960-71	29	-139,6	-108,5
1971-82	26,6	-90,0	-52,3
1982-94	20,7	-18,0	-17,4

** Données incohérentes

Le retour des étrangers européens dans leur pays d'origine a commencé dès la seconde moitié des années 50, pour s'accélérer à partir de la décennie suivante, alors que la population marocaine musulmane conservait une croissance élevée. Néanmoins, les populations étrangère et israélite ont continué à représenter une part importante de la population urbaine marocaine (avec près d'un demi-million jusqu'en 1960, près du cinquième de la population urbaine du Maroc). Il est donc intéressant d'examiner la composition de la population urbaine à travers les résultats du recensement effectué à la veille de l'indépendance, pour montrer le poids resté prépondérant des populations étrangère et juive dans certaines villes.

**Tableau 4 : Composition de la population du Maroc par préfecture et municipalité
(Marocaine musulmane, Israélite, étrangère), 1951-52 (en milliers)**

<i>Préfectures et Municipalités</i>	<i>Marocains musulmans</i>		<i>Israélites</i>		<i>Etrangers</i>		<i>Total</i>	
	<i>Effectif</i>	<i>%</i>	<i>Effectif</i>	<i>%</i>	<i>Effectif</i>	<i>%</i>	<i>Effectif</i>	<i>%</i>
Casablanca	472,9	69,3	74,8	11,0	134,7	19,7	682,4	100,0
Fès	150,9	84,1	12,7	7,1	15,8	8,8	179,4	100,0
Marrakech	186,6	86,7	16,4	7,6	12,3	5,7	215,3	100,0
Meknès	106,7	75,9	12,5	8,9	21,3	15,2	140,5	100,0
Rabat	105,2	67,3	10,2	6,5	40,8	26,1	156,2	100,0
Autres municipalités	353,5	78,7	32,2	7,2	63,4	14,1	449,1	100,0
Total des villes	1 375,8	75,5	158,8	8,7	288,3	15,8	1 822,9	100,0
Autres	6 066,2	98,1	40,4	0,7	74,6	1,2	6 181,2	100,0
Population Totale	7 442,0	93,0	199,2	2,5	362,9	4,5	8 004,1	100,0

* *Source : Recensement de la population 1951-52 (Ex zone Sud).*

Dans les villes présentées, au moins le quart de la population était composé de Juifs et d'étrangers. Cette proportion était plus élevée à Rabat et Casablanca, avec près d'un tiers de la population qui était alors étrangère.

3. Période d'émigration des Marocains musulmans à l'étranger

Amorcée à la fin des années 50, l'émigration des Marocains musulmans à l'étranger a pris des proportions considérables à partir des années 1970. D'abord limitées aux ouvriers destinés aux mines françaises, puis aux secteurs du bâtiment et de l'industrie, la migration des Marocains musulmans a concerné au départ des contingents de quelques milliers de travailleurs.

Cette migration, voulue et organisée par la France en premier lieu, puis par d'autres pays européens (Belgique, Hollande, Allemagne), s'est rapidement étendue à l'ensemble des pays européens, pour concerner alors quelques dizaines de milliers de personnes. D'une migration temporaire et limitée, originaire de certaines poches d'émigration (Souss, Nador), le mouvement allait se généraliser à l'ensemble des régions du Maroc et prendre progressivement le caractère d'une émigration d'installation définitive. Le regroupement familial allait consacrer cette tendance. De nos jours, on estime à quelque 2 millions le nombre de Marocains musulmans installés à l'étranger, fruit de quelque 40 à 50 000 départs annuels, trois décennies durant, et de la croissance démographique survenue dans les pays d'accueil.

Pour mieux cerner la problématique contemporaine de l'émigration des Marocains vers l'étranger, il est nécessaire de distinguer quatre grandes périodes :

- une première phase, entre 1956 et 1968, caractérisée par la mise en place du cadre institutionnel et la signature de nombreuses conventions d'immigration entre le Maroc et les pays demandeurs ;

- une seconde phase, de 1969 à 1974, qui correspond à la période de l'explosion migratoire vers l'Europe occidentale, notamment vers la France, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne et les pays scandinaves ;
- une troisième phase, de 1975 à 1989, qui correspond à la période de crise des économies européennes et à la montée du chômage. Durant cette période, l'émigration s'est ralentie devant le verrouillage des frontières, les incitations au départ des immigrés, la montée et la banalisation du racisme en Europe. Cette période se caractérise également par l'intensification du mouvement de regroupement familial et l'émergence d'une deuxième génération issue de l'immigration. Par ailleurs, de nouveaux pays demandeurs de main d'œuvre, comme les pays arabes du Golfe, sont apparus sur le marché ;
- une quatrième phase, à partir du début des années 1990, durant laquelle la fermeture des frontières de l'Europe va se confirmer avec vigueur, par l'institution du visa et d'autres conditions sévères afin de réduire au strict minimum le nombre de candidats à l'immigration. Toutefois, ces restrictions n'ont fait que développer une nouvelle forme d'émigration : il s'agit de l'émigration clandestine à destination principalement de l'Italie et de l'Espagne, et qui touche particulièrement les jeunes âgés de 20 à 30 ans.

Devant la fermeture de l'Europe, de nouveaux débouchés pour la main d'œuvre marocaine sont apparus, comme les Etats-Unis, le Canada, ou l'Australie. Le tableau suivant montre que, malgré le verrouillage des frontières et la crise des économies capitalistes, le mouvement d'exode vers l'étranger a suivi un rythme continu durant les dix dernières années, avec l'apparition de nouveaux pays demandeurs de main d'œuvre.

Tableau 5 : Evolution du nombre de résidents Marocains à l'étranger, selon la région d'immigration (en milliers).

Région	1984		1990		1993	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Europe	842,4	73,9	1 204,5	80,3	1 423,7	80,5
Pays Arabes	248,0	21,7	224,0	14,9	267,1	15,1
Amérique	40,0	3,5	65,6	4,4	70,4	4,0
Afrique subsaharienne	10,0	0,9	5,1	0,3	6,1	0,3
Australie	-	-	0,9	0,1	0,8	0,1
Asie	-	-	0,2	0,0	0,3	0,0
Total	1 140,4	100,0	1 500,3	100,0	1 768,4	100,0

Source : CERED, *Profil socio-démographique du Maroc*.

Ces grandes phases du peuplement du Maroc ont également débouché, au cours des dernières décennies, sur l'intensification du phénomène de l'urbanisation et de la littoralisation de la population.

III. L'évolution contemporaine de la répartition géographique de la population

Essentiellement rurale pendant des siècles, la population du Maroc a entamé un lent processus d'urbanisation à partir du VIII^{ème} siècle, avec la fondation de la ville de Fès. Au début du XX^{ème} siècle, neuf Marocains sur dix résidaient encore dans les campagnes. Aujourd'hui, plus d'un habitant sur deux réside en milieu urbain. Cependant, le taux d'urbanisation enregistré en 1994 (51,4%) cache d'importantes variations entre les unités régionales. La dynamique urbaine n'est en effet pas répartie d'une manière uniforme sur l'ensemble du territoire, ni entre les différents centres urbains de même catégorie, car ces centres ne disposent pas des mêmes conditions, que ce soit au niveau des bases de l'économie et de la production ou en matière d'équipements et de services. Les différentes régions peuvent être classées en trois groupes. Le Centre et le Nord-Ouest ont une population à majorité urbaine, représentant respectivement 60,9% et 58,8% de leur population totale. Cette forte urbanisation s'explique par le dynamisme démo-économique exceptionnel de l'axe urbain atlantique Kénitra-Rabat-Casablanca-El Jadida. Dans l'Oriental et le Centre Sud, qui ont des taux d'urbanisation de 55,2% et du 50,7% respectivement, le développement urbain des métropoles régionales Oujda et Meknès est renforcé par l'essor des villes moyennes et des petits centres situés dans ces zones. Le Centre Nord, le Tensift et le Sud restent très en deçà du niveau d'urbanisation enregistré dans les autres régions : 42,2% dans le Centre Nord, 37,4% dans le Tensift et 40,6% dans le Sud.

Toutefois, le caractère diffus et rapide de l'urbanisation au Maroc a modifié la configuration socio-spatiale du pays, de nouveaux liens territoriaux se créent et favorisent la naissance de nouveaux flux (hommes, produits, capitaux...). Néanmoins, les difficultés économiques et le sous-équipement du monde rural favorisent un développement inégal des régions et une concentration anormale des populations, sans développement équivalent des capacités productives et de créations d'emplois des villes.

1. Littoralisation de l'urbanisation

La décision du transfert de la capitale de Fès à Rabat au début du protectorat, allait déclencher un phénomène de concentration démographique sur la côte atlantique, parallèlement au transfert de l'essentiel des activités économiques et politiques, au détriment des villes intérieures. D'une petite bourgade de quelques milliers d'habitants, Anfa (Casablanca), allait concentrer le plus gros de l'industrie et du commerce du pays. En 1951, la ville de Casablanca comptait déjà 683 000 habitants, soit près de 4 citadins sur dix (37%), avec près de la moitié de la population étrangère.

Aujourd'hui, l'agglomération de Casablanca compte plus de 3 millions d'habitants. L'agglomération de Rabat-Salé, qui ne dépassait guère 50 000 habitants au début du siècle, a vu sa

population tripler en 1951, en passant à 203 000 habitants. Actuellement, elle tend vers les 2 millions de personnes. D'autres villes comme Kénitra (Ex-Port Lyautey), El Jadida (Ex Mazagan), ont connu une évolution démographique rapide. L'axe El Jadida-Kénitra, qui renfermait moins de 100 000 habitants au début du siècle, en compte actuellement près de 7 millions. Le littoral méditerranéen a connu une évolution moins prononcée et plus tardive, avec la création ex-nihilo de la ville de Nador en 1917, qui compte actuellement dans sa conurbation près de 300 000 habitants, et le développement de la conurbation de Tétouan qui ne compte pas moins de 420 000 habitants. La ville de Tanger est, pour sa part, passée de quelque 15 000 habitants en 1951 à un demi-million aujourd'hui. Parallèlement à cette évolution, la part relative des villes intérieures comme Fès, Marrakech, Meknès ou Oujda, n'a cessé de régresser, et ce malgré la croissance démographique soutenue qu'elles ont enregistrée au cours des dernières décennies.

Cette littoralisation que de nombreux pays maghrébins, comme la Mauritanie, la Tunisie ou l'Algérie connaissent, s'explique par la douceur du climat qui caractérise les zones côtières, mais aussi par les possibilités d'emploi offertes par des secteurs liés à la mer, comme le tourisme, la pêche, l'industrie de la conserve et le commerce portuaire. Néanmoins, cette littoralisation tend à se discipliner, comme cela a été confirmé par le RGPH de 1994, dans la mesure où l'on assiste à un ralentissement de l'urbanisation des grandes villes littorales au profit des villes de l'intérieur (tableau 6).

Tableau 6 : Evolution de la population des principales villes durant la période 1960-94 (en milliers)

Villes	*1960	1971	1982	1994
Villes atlantiques	1 596	2 504	3 734	4 825
Villes méditerranéennes	272	365	564	952
Villes intérieures	977	1 400	2 499	4 082
Total	2 845	4 269	6 797	9 859

** Il s'agit de la population totale (y compris les étrangers)*

Ainsi, la part des populations résidentes dans des villes atlantiques et méditerranéennes est passée de 65,7% en 1982 à 58,6% en 1994, ce qui peut être expliqué par l'émergence et la consolidation de nombreux centres de l'intérieur, et par la saturation des capacités d'accueil des villes littorales. Il faut noter également que l'effort de l'Etat s'est orienté depuis quelques années vers l'investissement public et privé dans les agglomérations intérieures.

Conclusion

Si, des siècles durant, le Maroc n'a connu qu'une évolution démographique lente, avec un peuplement dont l'évolution a été irrégulière, l'essentiel de la configuration actuelle s'est forgée au cours du XX^{ème} siècle, sous les effets conjugués de facteurs proprement démographiques, mais aussi politiques, économiques et culturels.

L'avènement du protectorat a déclenché un tournant décisif. La baisse de la mortalité a été l'un des facteurs de l'explosion démographique qui a bouleversé, non seulement le mode et le niveau de la croissance démographique, mais aussi les structures sociales, économiques et culturelles du pays. Les mouvements d'immigration et de retour des européens, qui se sont opérés en moins d'un demi-siècle, et le départ définitif du quart de million d'Israélites ont également eu d'importantes répercussions, tout comme l'exode rural intense, qui a fortement contribué au processus d'urbanisation, avec toutes les conséquences que cela entraîne sur l'organisation des villes, leurs dysfonctionnements et leur manque d'équipements et d'infrastructure... La recomposition géographique du peuplement, avec le glissement notamment d'une part importante de la population vers le littoral atlantique et plus tard vers les côtes méditerranéennes, a aussi constitué un fait marquant.

Carrefour d'échanges migratoires des siècles durant, le Maroc a ainsi connu d'importants brassages de population. Plusieurs vagues d'immigration d'origines arabe, africaine et andalouse, ont marqué l'histoire de son peuplement. Les mouvements migratoires qu'a connus le Maroc au cours du XX^{ème} siècle attestent de sa vocation migratoire : immigration de plus d'un demi-million d'européens durant la première moitié du siècle : émigration de près d'un quart de million de Juifs marocains, et départ des européens immigrés : immigration de près de 300 000 Algériens retournés au pays après les années 60 et 70 : émigration, trois décennies durant, de quelques 40 à 50 000 Marocains musulmans vers la France, les pays européens, le Monde Arabe (Libye, Emirats Arabes Unis, Arabie Saoudite...) et de plus en plus vers le reste du monde (Etats Unis, Australie...).

Mais la fin de la décennie 70 et le début de la décennie 80 ont vu les pays européens et certains pays arabes verrouiller leurs frontières, et se développer l'émigration clandestine. Les flux migratoires ont certes considérablement diminué, mais ils ne se sont pas arrêtés complètement. Ces mouvements migratoires internationaux se sont accompagnés d'une forte mobilité spatiale interne, et notamment de l'exode rural. Les déplacements de près d'un million de mouvements (toutes migrations confondues) sont enregistrés chaque année, ce qui atteste d'un peuplement en pleine évolution et d'une population en redéploiement géographique continu.

Les perspectives du peuplement annoncent d'ores et déjà un Maroc de 32,77 millions d'habitants en l'an 2009, de 37,38 millions en l'an 2020 et de 45 millions à l'horizon 2050. Face à ce dynamisme démographique exceptionnel, le Maroc est appelé à relever le défi du développement durable au cours du siècle prochain. Comme cela ressort du programme d'action de la conférence internationale sur la population et le développement du Caire (5-13 septembre 1994), les politiques relatives à la stabilisation de la population et à la promotion du développement durable constitueront un enjeu fondamental dans les prochaines décennies, aussi bien pour le Maroc que pour l'ensemble des pays du Tiers-Monde.

Parallèlement, le Maroc devra développer une politique d'aménagement du territoire visant à une meilleure répartition géographique du peuplement, des activités et des richesses. Face à la concentration urbaine autour de l'axe littoral, l'augmentation du nombre des petites villes et des villes moyennes sur l'ensemble du territoire constitue un atout pour le Maroc en vue de concrétiser une occupation judicieuse du territoire national. Ces petites agglomérations pourraient jouer le rôle de support de la diffusion de l'urbanisation. Plusieurs régions très peu urbanisées se décentralisent actuellement grâce à l'émergence de ces localités de petites tailles.

Bibliographie

- Berrada A., (1993), *International Migration in The Arab Maghreb*, « Arab Population Conférence ». Amman.
- Berrada A., (1993), *Migration, Mutation and Economic Development In Morocco*, OCDE.
- Brignon G. et al., (1967), *Histoire du Maroc*, Hatier.
- CERED, (1997), *Profil socio-démographique du Maroc*, Rabat, Maroc.
- Massignon L., (1906), *Le Maroc dans les premières années du XVI^{ème} siècle*, Mémoires de la Société historique algérienne, Alger.
- Refass M., (1987), « La population » in *La Grande Encyclopédie du Maroc*, Géographie humaine, pp. 8-36, G.E.I.
- Rosemberger B. et Triki H., (1973), « *Famines et Epidémies au Maroc au XVI^{ème} siècle et au XVII^{ème} siècle* », Hesperis-Tamuda, Vol. XIV, pp. 109-175, vol. XV, 1974, pp. 5-103.

Mobilité géographique et répartition spatiale des villes et de la population au Maroc

(El Hassan El Mansouri)

Introduction

La distribution spatiale de la population dépend de la mobilité géographique, des conditions climatiques, des reliefs, de l'histoire du pays. Faire le point sur la répartition spatiale de la population, c'est une autre façon d'analyser de manière plus globale et systématique l'ensemble de ces aspects. Dans cet axe, ce n'est pas la densité globale qui nous intéresse mais plutôt la densité rurale, qui fera l'objet de notre analyse. Ce n'est donc pas l'ensemble du Maroc qui sera appréhendé comme entité homogène, mais bien des ensembles d'espaces présentant des correspondances sur le plan physique et géographique.

Nous ferons aussi le point sur la dynamique urbaine au Maroc, et présenterons les grandes caractéristiques de l'armature urbaine en vue de dégager les causes des disparités régionales à partir de l'étude de la répartition de la population. Ceci nous amènera à dresser un bilan des déplacements de la population afin de déterminer en quoi ils influencent, par leur ampleur et leurs grandes directions, la distribution de la population telle qu'elle est observée aujourd'hui. Nous mettrons également l'accent sur les modifications spatiales qui accompagnent les transformations sociales.

I. La répartition géographique de la population rurale : une distribution déséquilibrée

L'analyse approfondie de la répartition géographique de la population rurale du Maroc permet de mettre en évidence toute une panoplie de relations entre cette dernière et les caractéristiques physiques (qualité du sol, contrainte orographique, présence d'un couloir de communication sous-tendu par le réseau hydrographique), économiques et historiques du cadre régional dans lequel elle s'inscrit.

Les facteurs physiques sont relativement aisés à déterminer. En revanche, les facteurs historiques sont plus difficile à isoler, en raison de la rareté des études qui les mettent en liaison avec la distribution de la population. Ainsi le premier mécanisme d'explication de la répartition spatiale de la population reste le climat, qui pèse fortement sur l'activité agricole (températures, précipitations).

Il existe une distinction nette entre deux grands espaces. Le premier, très densément peuplé, correspond aux régions où la culture sèche est possible, contrairement au second. Ainsi, le froid ou les baisses des températures constituent une limite évidente entre les régions de forte

ou de faible densité. Dans ce cadre, la montée en altitude se traduit par une diminution des températures et une occupation moins dense de l'espace. Il peut neiger du mois d'octobre au mois d'avril. La rigueur climatique peut alors constituer une entrave au développement de l'activité agricole. De même, la relation entre la densité de population et les précipitations n'est plus à démontrer. La répartition géographique est calquée sur celle des précipitations.

Le second espace comprend les zones très faiblement peuplées, à savoir la partie Sud, Sud-Est et Nord-Est. Les précipitations y sont inférieures à 200 mm, voire à 100 mm, comme c'est le cas pour toute la partie saharienne et le Sud des montagnes des *Béni Snassen* au Maroc oriental. Dans la partie Nord et surtout Nord-Ouest, au contraire, la densité est forte ou très forte, et ces régions enregistrent des précipitations supérieures à 200 mm. En montagne et à l'extrême Nord-Ouest du pays, les précipitations dépassent largement 600 mm, tandis que le nombre de jours de pluie diminue à mesure qu'on s'en éloigne. La densité de la population diminue à mesure que l'on descend vers le Sud et le Sud-Est du Maroc, à l'exception de quelques îlots à plus forte densité où l'agriculture irriguée est possible. Lorsque la culture *bour* (non irriguée) est difficile ou impossible, c'est l'élevage extensif qui domine l'activité.

Une zone de transition existe néanmoins entre ces deux grands espaces. Les régions de densité relativement élevée situées à l'est et au Sud-Est des montagnes, constituent une zone de peuplement linéaire le long des oueds, ou globulaire autour des oasis ou des espaces de petite hydraulique. L'*Oued Drâa* et ses affluents ainsi que le réseau hydrographique de l'*Oued Moulouya* sont les seuls espaces des régions Sud et Sud-Est où le peuplement n'est pas diffus. Hormis ces oasis et ces oueds où la densité reste tout de même 20 à 40 fois inférieure à celle des plaines atlantiques du Nord-Ouest, l'extrême faiblesse de la densité de la population dans les zones arides s'explique par la rareté de l'eau et des pâturages.

Cependant, au Nord-Est et dans les zones sub-arides du Maroc atlantique et méditerranéen, des nuances affectent la répartition de la population. Cette région regroupe à la fois des espaces semi-arides et sub-humides. A l'intérieur même de ces espaces, des hétérogénéités existent. Dans les pays sub-arides, plusieurs régions se trouvent à la limite de la sécheresse. C'est le cas d'une partie des plateaux intérieurs, d'une partie du *Haouz*, des *Abmar*, des *Rhamna* et des plaines de l'extrême Nord-Est (Guercif, Oujda). Ainsi ces secteurs, plutôt défavorables, se trouvent moins densément peuplés que le reste des régions. Les densités dans ces sous-espaces oscillent entre 10 et 40 hab/km².

Par ailleurs, la zone sub-humide regroupe les piémonts, les plaines du Nord-Est du Maroc et une bande longeant le littoral de la mer Méditerranée. La densité est partout plus élevée que la moyenne nationale. Elle dépasse 400 hab/km² dans au moins 8 communes, et oscille entre 100 et 400 hab/km² dans 260 communes. Les terres y sont riches et bénéficient d'une pluviométrie

partout supérieure à 300 mm, avec une saison pluvieuse plus longue. Les sols y sont plus épais et la pédogenèse en activité continue¹.

Les grandes villes jouent un rôle extrêmement important dans la transformation des espaces ruraux périphériques. Tout autour des villes dynamiques, on assiste à l'émergence et au développement de nouvelles activités (maraîchage, industrie, tourisme, aviculture et émergence de petits noyaux urbains, bidonvilles, unités commerciales, etc.). Cette périphérie polyfonctionnelle a réussi à attirer une population de plus en plus nombreuse, provenant des campagnes proches ou lointaines, contribuant au déversement de migrants urbains. Les densités enregistrées dans ces communes périphériques des villes côtières sont les plus élevées du Maroc.

Le relief, tout comme le climat, peut limiter les possibilités de mise en valeur du sol. Cependant, là encore, des exceptions existent. A part le Rif où, pour des raisons surtout historiques², la densité dépasse de loin celle des plaines, les autres massifs montagneux sont des espaces moins attractifs pour l'installation humaine. Aussi, pour mieux cerner l'ampleur de la charge démographique sur les milieux ruraux, il faudrait rapporter la population rurale à la superficie utile. Selon les estimations les plus optimistes portant sur les dernières décennies (1960-94), la densité rurale moyenne serait alors de l'ordre de 135 à 145 habitants au km², et ceci malgré l'extension de la superficie cultivée, passée de 7 à 9 millions d'hectares durant la même période.³

La répartition spatiale de la population n'est donc pas le fruit du hasard, mais bien celui de la combinaison des facteurs physiques, historiques, économiques. La répartition spatiale des villes ne déroge pas à cette règle.

II. L'inégale distribution spatiale des villes au Maroc

La population urbaine a connu au cours des dernières décennies une augmentation très rapide, à la fois du fait de l'excédent des naissances sur les décès, de l'exode rural, de l'extension des périmètres urbains que de la promotion des centres ruraux au statut urbain. Les espaces urbains comptent en 1998 environ 15 millions d'habitants, soit près de 54%⁴ de la population totale du Maroc, alors qu'elle ne dépassait guère 400 000 habitants au début du siècle, avec un taux d'urbanisation de 8%. Cette augmentation rapide souligne les transformations profondes de la société, et ses effets sur le fonctionnement spatial du Maroc.

¹ Noin D., (1973), *La population rurale du Maroc*, PUF.

² Le peuplement y fut ancien. Elle a servi de refuge pour la population surtout au moment de confrontations avec des étrangers et sur l'effet de l'accroissement naturel, cette montagne a connu une pression démographique importante. Malgré l'exode massif qu'elle a connu, cette pression n'a pas diminué.

³ CERED, (1995), *L'exode rural : traits d'évolution, profils et rapport avec les milieux d'origine*, Rabat, Maroc, p. 66.

⁴ CERED, (1997), *Situation et perspectives démographiques au Maroc*, Rabat, Maroc, p. 139.

La pénétration coloniale a été pour le Maroc une véritable « confrontation forcée et plus ou moins brutale avec les modernisations successives, les circonstances historiques de la pénétration et de la diffusion des innovations - mode de production capitaliste, industrialisation, information... »⁵. Elle a conduit à l'adoption d'un modèle d'organisation de l'espace privilégiant les zones littorales centrales, mais marginalisant les espaces jugés impropres aux pratiques spéculatives. Cela a débouché sur une structuration de l'espace marocain, fondée sur une ouverture aux influences extérieures au détriment des marchés endogènes : « au système traditionnel de régions et de capitales régionales, se substitue un nouvel ordre moderne bipolaire composé d'une capitale administrative, d'une capitale économique et de divers satellites »⁶.

La concentration en matière d'urbanisation contribue à l'augmentation des densités, déjà très élevées, de la population, des industries, et des investissements multiples sur la bande côtière Kénitra-Casablanca, ce qui a fait se creuser davantage le fossé qui sépare cette région du reste du Maroc⁷, et a conduit à l'affirmation du rôle des « villes primatiales » (M. Santos, 1975) de la côte atlantique. Cependant, on assiste à l'éclosion de nombreux petits centres urbains aux quatre coins du Maroc. En effet, l'ouverture de la campagne sur les nouveaux circuits commerciaux, sur la conquête de la ville à travers l'école, le souk, la télévision, a favorisé l'émergence et l'extension rapide de nouveaux besoins et surtout une aspiration à un nouveau mode de vie perçu comme « moderne ». L'Etat, en agissant sur le milieu rural, a contribué à la création de nombreux services administratifs, d'équipements sociaux et économiques accentuant ou répondant aux nouveaux besoins, et favorisant l'émergence de plusieurs centres, parfois dans les espaces les plus reculés.

1. L'urbanisation au Maroc : une accentuation récente

Jusqu'aux années quarante, le rythme d'urbanisation est tenu pour modéré. La deuxième guerre mondiale et la sécheresse qui a ravagé le pays au milieu des années quarante ont eu des conséquences importantes aussi bien sur le pays dans son ensemble que sur les espaces ruraux déjà fragilisés⁸. Les données du recensement de 1960 ont mis en évidence ces transformations « comme si les déséquilibres socio-spatiaux s'accroissaient exagérément et engendraient un courant torrentiel d'urbanisation non contrôlé »⁹. L'exode rural est devenu l'un des principaux mécanismes de l'urbanisation. Cette fuite de la population rurale et cette « attraction » irrésistible exercée par les espaces urbains, en particulier par les grandes agglomérations au début de

⁵ Escallier R., (1984), *Citadins et espace urbain en Maroc*, URBAMA, Fascicule de recherche n° 8, Tours.

⁶ Dethier J., (1970), *Soixante ans d'urbanisme au Maroc*, Princeton University, Program of Eastern Studies, p. 2.

⁷ Malgré les différentes tentatives pour développer d'autres pôles économiques cette bande en général et Casablanca en particulier continue à attirer les investisseurs et les promoteurs.

⁸ La mainmise sur des terres agricoles, considérées parmi les plus fertiles du Maroc, l'accroissement rapide de la population rurale et l'émergence de la micro-propriété sont autant d'éléments qui ont profondément secoué le monde rural et déstabilisé son système ancien.

⁹ Escallier R., *Le système urbain marocain métropoles et petites villes*, URBAMA, Tours, France.

l'Indépendance, ont donné aux espaces urbains une place de choix dans l'accroissement global. Cette situation s'est traduite par l'émergence de plusieurs petits centres urbains et par l'extension rapide, souvent anarchique, des espaces des grandes villes.

Tableau 1 : Evolution de la population urbaine, du nombre de centres et du taux d'urbanité

Année	1900	1936	1952	1960	1971	1982	1994
Effectif	420 000	1 450 000	2 648 000	3 389 613	5 401 971	8 730 399	13 414 560
Nombre de villes	27	56	92	117	184	245	318
Taux d'urbanité	8,0%	19,2%	25,0%	29,3%	35,2%	42,6%	51,0%

Source :

Escallier R. *Citadins et espace urbain au Maroc*

Noïn D. *Population rurale du Maroc, Tome 1, p. 69.*

Recensements de 1960, 1971, 1982 et 1994.

Conditionnée par les nouvelles orientations du Protectorat, l'urbanisation ne répond plus à une logique interne, mais obéit à des objectifs économiques liés aux implantations coloniales (agricoles, industrielles et minières). C'est ainsi que des nouveaux centres ont été créés pour répondre aux « besoins de la formation sociale dominante »¹⁰. Les villes se sont alors développées dans les plaines de *Chaouia*, les régions de *Sebou* de *Saïs* ainsi que le Nord-Est méditerranéen, avec une concentration assez nette sur l'axe atlantique Kénitra-Casablanca.

Après l'Indépendance, les tendances de l'urbanisation n'ont pas changé radicalement « les tendances fondamentales antérieures du processus d'urbanisation, expression de l'extraversion du système s'affirment encore puissamment »¹¹. L'armature urbaine, héritée de l'époque de Protectorat, se concentre dans les plaines du *Gharb*, *Saïs*, *Chaouia*, *Doukkala* avec l'axe urbain atlantique, qui demeurent encore les espaces les plus urbanisés au Maroc.

L'urbanisation augmente à un rythme accéléré : 51,4% en 1994 contre 43% en 1982, 35% en 1971 et 29% en 1960. Sous l'effet de la promotion administrative des douars ruraux, de la diffusion 'industrielle', du rôle des routes et des souks ou parfois simplement grâce au dynamique démographique ou à l'émergence des caractéristiques urbaines dans les douars ruraux, d'autres trames en gestation ont été constatées, comme dans le centre du plateau de phosphate de la vallée de *drâa*.

2. Stratification des villes

Jusqu'au Protectorat, le Maroc ne comptait qu'une seule grande ville de plus de 100 000 habitants. Les villes moyennes étaient très rares et l'armature urbaine dominée par les villes de petite taille. Au lendemain de l'Indépendance, le Maroc comptait plus de 100 villes, dont

¹⁰ Escallier R., Op Cit.

¹¹ Escallier R., Op Cit.

8 de plus de 100 000 habitants et 15 de strate intermédiaire. 8 villes sur 10 étaient de petite taille, avec moins de 20 000 habitants.

Tableau 2 : Poids démographique de la population urbaine selon la taille des villes

<i>Année→</i>	<i>1960</i>	<i>1971</i>	<i>1982</i>	<i>1994</i>
Classe de ville ↓				
Moins de 50 000	29	25	25,4	22,1
50 000 à 100 000	7,3	6,8	10,3	12,2
Plus de 100 000	64	69	64,3	65,7
Total	100,0	100	100	100

Source : RGPH 1960, 1971, 1982 et 1994

En 1971, le Maroc comptait 145 villes. Le nombre de grandes villes n'a augmenté que modestement, passant de 8 à 10. Celui des villes moyennes a doublé (il est passé de 3 à 6) mais reste faible. Le nombre des villes de plus petite taille a en revanche connu une augmentation très importante (de 96 à 129). Mais cette évolution n'a pas remis fondamentalement en cause le poids démographique des grandes villes, qui est passé de 64% en 1960 à 69% en 1971. Au début des années 80, la trame urbaine a été renforcée par deux autres villes : Agadir capitale du *Souss*, et Khouribga dans le plateau du Maroc Central. Le nombre de grandes villes apparaît cependant singulièrement modeste (8 à 10) et leur poids démographique a baissé de cinq points en faveur des villes de strate intermédiaire. Le nombre des villes de 50 000 à 100 000 habitants a pratiquement doublé (de 6 en 1971 à 13) avec au moins cinq d'entre elles qui approchent des métropoles régionales : Ksar El Kébir, Taza, El Jadida, Laâyoune et Béni Mellal. Elles ont un rôle dans l'organisation de leur espace rural, « comme éléments essentiels pour la croissance économique, le développement régional... et surtout comme mécanisme d'atténuation de l'exode rural »¹². On note enfin l'augmentation appréciable des villes de 20 000 à 50 000 habitants et surtout celle de moins de 20 000 (respectivement de 19 à 33 et de 110 à 185).

En 1994, malgré l'augmentation importante du nombre des villes de strate intermédiaire et inférieure, le poids démographique des grandes villes n'a guère évolué. Le passage de 7 villes moyennes au rang de grandes villes a permis à la strate de ces dernières de conserver pratiquement le même poids démographique.

Tableau 3 : Distribution des villes selon la taille

<i>Année</i>	<i>1960</i>	<i>1971</i>	<i>1982</i>	<i>1994</i>
100 000 et plus	8	10	14	21
50 000 à 100 000	3	6	13	24
20 000 à 50 000	12	19	33	44
Moins de 20 000	84	110	185	229
Total	107	145	245	318

Source : D, Noûn : *Population rurale du Maroc, 1973*.

R. Escallier : *Citadins et espaces urbains au Maroc*

RGPH : 1960, 1971, 1982, 1994.

¹² CERED, (1993), *Migration et urbanisation au Maroc*, Rabat, Maroc, p. 169.

3. La composition démographique des villes : la population annexée un facteur non négligeable dans l'accroissement global des villes

Entre 1982 et 1994 et au niveau de tous les espaces urbains du Maroc, l'excédent des naissances sur les décès a été le premier facteur dans l'accroissement global des villes. Ainsi, la croissance globale est due à concurrence de 47% à l'accroissement naturel, de 40% à la migration et de 13% aux espaces annexés. La migration demeure cependant le mécanisme le plus important dans l'accroissement global des petites villes et des villes moyennes, respectivement 51% et 47%, alors que cette proportion ne dépasse guère 31% dans les grandes villes, dont l'essor démographique est essentiellement dû à l'excédent naissances sur les décès. Cela confirme la tendance déjà observée depuis le recensement¹³ de 1982.

A l'échelle de tous les espaces urbains du Maroc, les petites villes et les villes moyennes ont attiré davantage de migrants, 58%, contre 42% pour les grandes villes de plus de 100 000 habitants. Sur l'ensemble de la population annexée, les villes petites et moyennes se sont taillé la part du lion (55% contre 45 pour les grandes villes).

Si les années 60 ont été marquées par l'attraction de Casablanca et de certaines grandes villes, les années 70 ont vu la montée des petites et moyennes villes tandis que l'attraction des grandes villes ne cessait de diminuer en faveur de celles de taille inférieure.

Sur les 2,045 millions de personnes que représente la croissance naturelle, 1,3 million proviennent de grandes villes, représentant 64% de l'ensemble de l'accroissement urbain naturel. Là aussi, se confirme la tendance observée à travers les résultats du RGPH de 1982. Les petites villes et les villes moyennes ne sont plus des étapes transitoires vers les grandes agglomérations, mais elles s'imposent comme espace de fixation de la population, comme des lieux attractifs.

Tableau 4 Décomposition de l'accroissement démographique global (1982-94) par catégorie de centres

<i>Catégorie de villes</i>	<i>Solde migratoire</i>	<i>Accroissement naturel</i>	<i>Population annexée en %</i>	<i>Total</i>
100 000 hab. et plus	31,4	57,5	11,1	100,0
50 000 à 99 999 hab.	46,6	46,0	7,3	100,0
Moins de 50 000 hab.	50,7	26,1	23,2	100,0
Total	39,6	47,4	13,0	100,0

Source : Saïd Chaboua, *Composantes de la croissance démographique urbaine au Maroc ; Essai d'estimation de la « composante spatiale »* in *Les Cahiers de la Direction de la Statistique*. n° 3, mars 1998. Données recalculées à partir du tableau 1 page n° 32.

* il s'agit des villes et centres existant au début de la période.

¹³ Voir à ce propos CERED, (1993) « Les petites et les villes moyennes pôle d'attraction ou étape migratoire » in *Migration et urbanisation au Maroc*, Rabat, Maroc, 264 p.

4. La distribution spatiale des villes : une concentration assez nette dans les régions les plus densément peuplées

La multiplication des petites agglomérations est une réalité qui se confirme sur le terrain. En effet, même les espaces arides et les plus écartés jadis du mouvement d'urbanisation, ont vu s'amplifier leur trame urbaine ou connaissent, au fil des années, une urbanisation naissante. Certes, le maillage urbain situé loin des espaces Nord-Ouest du pays est encore moins fort et moins dense, mais il n'en demeure pas moins que le mouvement de « déruralisation » et de désenclavement de la campagne n'est plus un mythe. Plusieurs facteurs ont contribué à cette poussée urbaine. La promotion administrative a été le véritable moteur pour nombre de centres, l'impulsion décisive que n'avait pas su créer l'activité de quelques souks hebdomadaires¹⁴.

La concentration la plus frappante est celle de la chaîne urbaine atlantique aussi bien pour le nombre des villes que par leur taille. Cette zone regroupe 17 villes dont une agglomération millionnaire, Casablanca, deux villes de plus de 500 000 habitants, Rabat et Salé, trois villes de plus de 100 000 habitants : Mohammédia, Kénitra et Témara, et de multiples petites villes et douars qui s'égrènent tout au long de la route. La forte présence urbaine et surtout l'existence de Casablanca, Rabat, Salé et Kénitra, ont entravé le développement d'autres pôles urbains dans leur arrière-pays¹⁵.

L'autre groupement relativement récent est composé de quelques villes du plateau des phosphates, dont Béni Mellal et Khouribga, et constitue une trame urbaine relativement serrée. Les transformations socio-économiques et culturelles que connaît cet espace grâce à l'extraction du phosphate et à la modernisation relative du secteur agricole, en particulier dans la région de Béni Mellal où les conditions climatiques sont relativement favorables, sont autant d'éléments pour comprendre cette situation.

Dans les plaines et les plateaux entre la région de la *Chaouia*, jusqu'aux limites du pays de *Souss*, la trame urbaine reste lâche. Si on exclut les villes de Safi, Marrakech et Essaouira, l'armature urbaine de ces espaces est constituée essentiellement de petits centres (Sidi Bennour, Chemmaia, Sidi Ahmed, Tlata Hanchan, Sidi Mokhtar, Ras El Ain...).

Marrakech présente une situation atypique dans cet ensemble. Seule grande ville de la région polarisant son espace limitrophe, grâce à son poids historique et économique et à cause des conditions physiques, elle n'a laissé se développer aucune grande ville à sa proximité.

À l'extrême Nord-Ouest, la trame urbaine semble en plein essor. Depuis longtemps, les villes de la péninsule Tingitaine sont dominées par le binôme Tanger-Tétouan. La promotion des

¹⁴ Troin J.F., (1975), *Les Souks marocains, Marchés ruraux et organisation de l'espace dans la moitié nord du Maroc*, Aix-en-Provence, 2 tomes.

¹⁵ C'est le cas du pays de *Zaïr*, de *Chaouia* et dans une moindre mesure le *Gharb*.

centres au statut urbain, et surtout le renforcement étatique au sein de cette région, ont contribué néanmoins à l'émergence et au développement d'autres villes (Larache, Ksar El Kébir, Assilah) qui ont participé à la remise en cause de la domination des deux grandes villes.

Le *Souss* fait exception dans la région du Sud, car il est caractérisé par une forte densité rurale accompagnée d'une urbanisation accélérée. Au-delà de l'extension du périmètre irrigué et du développement de l'agriculture spéculative orientée en grande partie vers l'exportation, la migration internationale a joué un rôle important dans la modernisation et dans l'émergence et l'extension des espaces urbains de cette région.

Un triangle remarquable de villes s'étire de Bouarfa à Laâyoune. Le site géopolitique et l'importance des interventions administratives sont les principaux facteurs d'impulsion de ces centres.

Enfin la nébuleuse de la région du Nord-Est, ordonnée par Oujda-Berkane, apparaît quelque peu isolée. Sa principale activité est l'industrie agro-alimentaire et la construction.

Malgré le diagnostic précoce de la concentration urbaine dans la partie Nord-Ouest du Maroc, et malgré les signaux d'alarme lancés par la plupart des plans de développement sur la concentration jugée exagérée de la population et l'ampleur de l'urbanisation, il semble que cette accumulation humaine a eu un effet d'entraînement : chaque agglomération fait tâche d'huile, chaque ville contribue à l'émergence d'un certain nombre de petits centres lâches et diffus, qui tendent à se densifier chaque année davantage.

III. La migration interne au Maroc

Les changements socio-spatiaux et économiques ont créé les conditions favorables à l'émergence et au développement de toutes les formes de mobilité spatiale. Depuis longtemps, chercheurs et planificateurs mettent l'accent sur l'exode rural et négligent les autres types de migration. Les dernières opérations statistiques insistent sur l'ampleur de ce phénomène et soulignent la féminisation des flux migratoires, le développement de la migration interurbaine, tant ascendante que descendante. Ainsi la migration rurale-urbaine et la migration inter-rurale sont des phénomènes qui marquent le champ migratoire. On ne peut les négliger ou minimiser leur impact. Mais s'il est vrai que le volume de l'exode rural continue à augmenter en valeur absolue, il devient de moins en moins prépondérant en valeur relative. Les changements de la société marocaine ont contribué aux changements partiels ou complets des mécanismes de la mobilité spatiale. Ces mécanismes ne peuvent être résumés en facteurs attractifs. S'il faut insister sur ces derniers, on ne peut omettre les facteurs de répulsion même si des courants migratoires importants proviennent des régions qui ne sont pas forcément répulsives. Malgré les conditions de vie dans un certain nombre d'espaces ruraux, on constate qu'une partie importante des ruraux ne quittent pas leur lieu d'origine. Cette observation nous pousse à nous interroger sur le

pourquoi de l'émigration de personnes originaires d'espaces présentant des conditions physiques relativement favorables et, au contraire, la résistance d'autres qui continuent d'évoluer dans un espace présentant des conditions très difficiles.

Nous allons tenter de présenter un tableau relatif à l'évolution de la mobilité interne au Maroc, en accordant un intérêt particulier à l'exode rural, à cause de son importance et de son poids dans le passé, en insistant sur les autres types de migration. L'importance de la participation de la femme dans les courants récents de la mobilité spatiale est soulignée. Nous dissocierez les déterminants collectifs ou généraux des déterminants directs ou individuels de la migration interne.

1. La mobilité spatiale interne au Maroc : une migration urbaine intense de plus en plus confirmée

La migration d'origine urbaine se confirme comme le principal mouvement spatial. Au cours de la période intercensitaire 1982-94, près de 15% de la population marocaine a changé de lieu de résidence, soit presque 4 millions de personnes¹⁶. Sur ce total, les espaces urbains ont été concernés dans 52% des cas, 42% étant des mouvements interurbains et 10% entre milieu urbain et rural. Les espaces ruraux n'ont participé qu'à concurrence de 48%, dont 31% pour l'exode rural et 17% pour la migration du rural vers le rural. L'attraction exercée par les espaces urbains demeure irrésistible : 7 migrants sur 10 ont changé soit d'agglomération urbaine ou sont venus du milieu rural. L'espace rural a attiré presque trois migrants sur dix.

L'amplification de la migration interurbaine s'explique par deux facteurs :

- la promotion des centres au statut urbain : l'éclosion et la multiplication des centres urbains, l'augmentation du poids démographique des espaces urbains, ont eu comme conséquence l'augmentation des mouvements entre les villes. La spéculation foncière et la flambée des loyers des grandes villes ont contribué au déversement des urbains de grandes villes vers les villes petites et moyennes et vers des centres périphériques¹⁷. Aussi le passage de centres ruraux au statut urbain au recensement de 1994 a contribué au gonflement de ce mouvement.
- l'extension des périmètres urbains : Dans toutes les grandes villes, la périphérie a joué un rôle important en supportant une charge démographique et en accueillant des activités variées. En devenant polyfonctionnelle, la périphérie a pu prendre la relève de l'agglomération-mère, surtout dans le domaine de l'habitat du fait de la prolifération des

¹⁶ Résultats de 1% du RGPH 1994

¹⁷ L'exemple le plus frappant est celui des centres périphériques des Rabat-Salé et de Casablanca.

lotissements réglementaires et clandestins. L'extension des périmètres urbains a transformé subitement « une partie de l'exode rural en migration intra-urbaine »¹⁸ et interurbaine.

Pour la migration inverse, durant la même période, 660 000 migrants ont quitté les espaces urbains pour s'installer dans les espaces ruraux, ce qui représente 55 000 migrants annuellement, soit 10% des flux migratoires durant la période 1982-94. Ce phénomène a été négligé dans les analyses relatives aux mouvements. S'agit-il d'un retour de migrants ruraux vers leur milieu d'origine à la fin de leur vie active ou à la suite de l'échec de leur entreprise d'émigration ? S'agit-il d'un choix volontaire pour profiter d'un cadre environnemental meilleur ? D'une dynamique de la campagne ? Ou simplement d'un déversement des urbains vers les espaces ruraux situés à la périphérie des villes ?

Si la dernière hypothèse semble confirmée par plusieurs études de cas, qui insistent sur la saturation des villes, la spéculation foncière, le contrôle exercé sur l'habitat clandestin, surtout en ce qui concerne le déversement de la population vulnérable dans les villes les plus dynamiques, le choix de la périphérie rurale par la couche aisée peut avoir de multiples raisons : fuir le problème de l'environnement de la ville¹⁹, afficher sa réussite sociale ou tout simplement pour des raisons économiques. Les autres hypothèses ont fait l'objet de trop peu d'études et d'analyses pour être confirmées ou infirmées.

2. L'exode rural : une participation générale de tous les espaces marocains

Ce mouvement, modéré au début de siècle, a pris de l'ampleur pour atteindre un volume important ces deux dernières décennies. Les résultats dans ce domaine permettent d'établir un lien significatif entre le volume de l'exode, le phénomène d'urbanisation et l'augmentation du nombre de villes au Maroc. On peut distinguer deux périodes :

- la première caractérisée par un exode rural modéré, peu marquée par l'extension des espaces urbains et l'augmentation du nombre de villes, avec un accroissement naturel relativement faible ;
- la deuxième, déclenchée quelques années après l'Indépendance, est marquée par une expansion urbaine très rapide et par un exode rural intense. Cette période coïncide avec l'époque de l'explosion démographique.

Les facteurs explicatifs de l'exode rural pour les deux périodes sont à chercher, avant tout, dans les conditions politiques et socio-économiques. Le faible départ des ruraux, qui a caractérisé la première phase, est attribué aux objectifs des colons qui cherchaient à fixer les ruraux dans leur

¹⁸ Direction Générale de l'Urbanisme de l'Architecture et de l'Aménagement du Territoire, Direction de l'Aménagement, *Analyse des données de la Migration interne à partir du RGPH 1994*, p. 10.

¹⁹ CERED, (1996), *Famille au Maroc, les réseaux de solidarité familiale*, Rabat, Maroc, p. 147.

lieu d'origine²⁰. La fin de l'ère coloniale inaugura des mutations socio-économiques profondes qui ont été à leur tour les éléments majeurs de l'accélération du processus d'exode rural et de l'expansion sans précédent de l'urbanisation.

Depuis le RGPH de 1982, un nombre important d'études ont montré le caractère de plus en plus généralisé de l'exode qui n'épargne aucun espace rural au Maroc, avec toutefois une participation inégale dans l'alimentation des villes. Cette participation des campagnes reste compatible avec le poids démographique des espaces d'origine²¹.

L'importance des mouvements de l'exode rural témoigne déjà de l'ampleur du prélèvement démographique dans les campagnes. Jusqu'à une date récente, on ne parlait pas de dépeuplement des espaces ruraux. Mais les données du Recensement de 1982 ont révélé un changement profond dans l'organisation spatiale. Plusieurs communes rurales ont connu une régression, ou au moins une stagnation, dans leur évolution démographique, comme c'est le cas à Boumaiz, Boulemane, Tiouli, Tiddas, Zirara, Moulay Driss Aghbal, Thine, Tarsouate, etc.

3. Les déterminants de ces mouvements

Les causes de la mobilité spatiale au Maroc diffèrent selon le type de migration. La plupart des chercheurs s'accordent à considérer que les principales causes, au moins indirectes, sont d'abord économiques. Cependant les raisons familiales paraissent déterminantes, et cela quel que soit le type de mobilité. En effet, 76% des migrants ont quitté leur lieu d'origine pour des raisons familiales (accompagner le chef de ménage, changement d'état matrimonial ou rapprochement familial). Cette proportion varie selon le type de mobilité. Elle est très élevée dans la migration inter-rurale et dans la migration de l'urbain vers le rural (84%), et relativement basse pour l'exode rural : 65%.

Les déterminants économiques (recherche d'emploi, mutation...) paraissent jouer un rôle peu important. Ils ne concernent que 15% du total des migrants. Les migrants du rural vers l'urbain sont plus concernés par ces raisons (25%) alors que cette proportion n'est que de 9% pour ceux qui migrent de l'urbain vers le rural.

Les raisons d'ordre social²² ne concernent que 4,2% du total des migrants. Selon les types de migration, cette proportion est relativement importante chez les migrants inter-urbains et les migrants du rural vers l'urbain. Les urbains migrent vers d'autres villes, soit pour des études supérieures ou pour mieux scolariser leurs enfants, soit pour bénéficier de l'infrastructure

²⁰ CERED, (1995), *Exode rural : trait d'évolution, profil et rapport avec les milieux d'origine*, Rabat, Maroc, p. 102.

²¹ Pour plus de détails se référer aux ouvrages du CERED, *Analyse et tendances démographiques* (1986), *Urbanisation et migration au Maroc* (1993), *Exode rural au Maroc* (1995), *Croissance démographique et développement rural*, (1995).

²² Des raisons liées à la santé et à la scolarisation des enfants et aux études.

sanitaire. La carence en équipement scolaire et sanitaire est à la base de la migration d'une proportion importante des ruraux.

La sécheresse souvent évoquée comme un mécanisme de l'exode rural, n'est avancée en tant que telle que par moins de 1% des migrants. Il en est de même pour l'attraction des espaces urbains comme facteur de migration. C'est dire aussi que le « mirage de la ville se dissipe donc, et le départ de la campagne devient de plus en plus un acte réfléchi »²³. En fait, les facteurs de migration sont à rechercher dans les inégalités socio-économiques, toujours croissantes, qui opposent les milieux rural et urbain.

Tableau 5 : Répartition des migrants selon la raison principale de la migration et le type de mobilité (en %)

<i>Les raisons de la migration</i>	<i>Urbain-urbain</i>	<i>Rural-urbain</i>	<i>Urbain-rural</i>	<i>Rural-rural</i>	<i>Total</i>
Raisons économiques	16,5	23,4	8,7	12,0	15,3
Raisons familiales	72,8	64,7	83,5	83,6	76,0
Raisons sociales	7,0	5,8	1,3	1,6	4,2
Autres	2,2	4,3	6,1	2,2	3,4
N.D.	1,6	1,8	0,4	0,7	1,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 6 : Répartition des chefs de ménage migrants selon la raison principale de migration (en %)

<i>Sexe</i>	<i>Raison principale de migration</i>					<i>Total</i>
	<i>Economique</i>	<i>Familiale</i>	<i>Sociale</i>	<i>Autres</i>	<i>N.D.</i>	
Homme	58,5	12,5	21,7	6,3	0,9	100,0
Femme	7,6	4,0	80,6	6,9	0,9	100,0
Total	49,6	11,0	32,1	6,4	0,9	100,0

Source : ENF, CERED, 1995.

Certes, la plupart des migrants, tous types de migration confondus, déclarent que les causes principales de leur migration sont d'ordre familial, mais on ne peut omettre que la majorité de ces déplacements sont liés, d'une manière explicite ou implicite, à des facteurs économiques ou sociaux. En effet, si la moitié de chefs de ménage ont déclaré avoir quitté leur lieu d'origine pour des causes économiques, la cause indirecte d'un nombre important des « accompagnants des chefs de ménage » est aussi économique. Si on accepte cette hypothèse, il est légitime d'insister sur le facteur économique comme mécanisme fondamental de la migration interne. Il nous semble que « c'est la recherche du travail qui est le facteur principal de toute migration quelles qu'en soient la durée, la distance et la direction. C'est la pénurie permanente ou périodique de possibilité de travail rentable sur place et ce qu'elle engendre comme formes de chômage ou de sous-emploi, qui pousse la majorité des migrants à quitter leur milieu de résidence pour aller en quête d'emploi ailleurs »²⁴.

²³ CERED, (1996), *Famille au Maroc*, op. cit.

²⁴ CERED, (1995) *L'exode rural*, op.cit. pp. 29-30.

Conclusion

La prise en considération de l'espace dans la politique de lutte contre les déséquilibres remonte aux années 60, où furent inaugurés les grands travaux d'aménagement et d'infrastructure, la politique des barrages et des grands périmètres irrigués, les plans sucriers et miniers, etc., expériences qui soulignent la diversité des préoccupations en matière d'aménagement du territoire. Cette préoccupation s'est traduite par la création, en 1971, des sept régions économiques du Royaume. La promulgation, en 1976, de la nouvelle Charte Communale, tout en donnant une impulsion nouvelle à la décentralisation territoriale, allait ouvrir de nouvelles perspectives à cette politique.

Une année après la promulgation de cette loi, fut créée une autorité gouvernementale chargée de concevoir et de conduire une politique nationale en la matière. Dans le souci d'une meilleure coordination et surtout d'une plus grande efficacité, ces attributions furent confiées, en 1985, au Ministère de l'Intérieur chargé des Collectivités Locales.

L'année 1992 a connu la création de nouvelles institutions dans le domaine de l'aménagement du territoire, à savoir les Inspections Régionales d'Urbanisme, d'Architecture et d'Aménagement du Territoire. Le Maroc a connu en outre un nouveau découpage du territoire. Le nombre de communes a plus que doublé, dans le but d'une meilleure répartition spatiale des villes et de la population, et en vue d'une meilleure gestion administrative et d'une participation accrue de la population locale au développement.

Ainsi la Région Economique, qui n'était qu'un simple cadre de planification économique et sociale, acquiert par la Constitution révisée du 4 septembre 1992, le statut de collectivité locale. Depuis le décret de 17 août 1997 le nombre de régions est passé de 7 à 16. Malgré cet effort, l'arsenal institutionnel et technique mis en place pour surmonter les disparités n'est parvenu que très partiellement à atténuer les écarts.

Les Etablissements humains : Cadre d'intégration et vecteur de développement socio-économique

(Moulay Chérif Tahiri Alaoui)

Introduction

Parmi les éléments majeurs qui ont caractérisé l'évolution du Maroc au cours des trente dernières années, figure sans conteste le rythme d'accroissement de sa population, urbaine en particulier. Entre 1960 et 1994, la population totale a plus que doublé, alors que pour la même période, la population urbaine a quadruplé (de 3,4 millions d'habitants à 13,4 millions). Parallèlement, la population rurale n'a augmenté que de 55%, passant de 8,2 millions d'habitants à 12,7 millions. Aussi, le fait saillant aujourd'hui est que le Maroc est passé d'une population à dominante rurale à une population à prépondérance urbaine. De ce fait, la question urbaine au Maroc, et de façon générale la problématique des établissements humains, invite à l'adoption d'une vision globale et intégrée de ces structures, qui tienne compte d'un rééquilibrage entre le milieu urbain et le milieu rural, et la mise en place des instruments de gestion adaptés à un développement humain équilibré et durable.

Conscients du caractère irréversible de l'urbanisation et de ses multiples implications sur le cadre de vie des citoyens, les pouvoirs publics se sont mobilisés, au cours des vingt dernières années, pour faire face aux effets induits d'un développement urbain non maîtrisé. Ils ont mis en œuvre des programmes d'intervention socio-économiques, tels que ceux de lutte contre l'habitat insalubre en créant des logements décents, notamment en faveur des ménages à faible et moyen revenu. L'expérience et le savoir-faire accumulés dans ce domaine ont permis d'asseoir et de développer une approche intégrée de l'action de l'Etat en matière de planification et de gestion, consistant à réduire la pauvreté en milieu urbain et en milieu rural, à protéger et à préserver l'environnement et à développer un habitat décent.

Le présent chapitre se propose d'évaluer et d'analyser, dans cette perspective, les actions passées, et de présenter les axes d'interventions futurs, à la lumière des orientations et recommandations établies au niveau national et international.

I. Aspects fondamentaux des établissements humains au Maroc

Diverses études ont mis en évidence l'impact positif du logement décent sur le développement des établissements humains, en ce sens que le logement décent constitue un facteur d'insertion urbaine et sociale des populations des quartiers périphériques et des bidonvilles. Les pouvoirs publics, conscients de cette interdépendance entre la nature de l'habité et les conditions de vie de l'habitant, n'ont cessé d'intervenir pour la promotion du secteur en vue

d'améliorer le bien-être de la population. Dans ce cadre, une volonté de dépassement de la notion réductrice du logement à des murs et un toit est affichée. C'est ainsi que les nouveaux programmes d'habitat se caractérisent de plus en plus par la prise en charge de l'ensemble du cadre de vie. Cette nouvelle approche constitue désormais la référence en matière de conception et de réalisation des programmes d'habitat, ou plus exactement des programmes de développement des établissements humains.

La situation actuelle des établissements humains sera appréciée ci-après, à travers l'analyse de trois éléments essentiels : la croissance démographique, son impact sur l'urbanisation et les conditions d'habitat des ménages. Elle sera complétée par une évaluation des besoins en logement et, *in fine*, par un essai de définition de quelques axes stratégiques pour le développement de ces établissements humains.

1. Les équipements collectifs : Déséquilibres et disparités en matière d'équipements collectifs et d'infrastructures de base

Les villes sont dotées d'équipement publics de façon inégale. Les zones urbaines sont par ailleurs plus favorisées par rapport aux zones rurales qui bénéficient d'une desserte en infrastructures de base bien insuffisante par rapport à la demande. Les équipements administratifs n'arrivent pas, non plus, à satisfaire en totalité les besoins de la population.

1.1. Equipements d'enseignement

Le taux de scolarisation des enfants de 8 à 13 ans (enseignement primaire) a atteint en 1994, près de 84% en milieu urbain et seulement 43% en milieu rural. Des écoles, collèges et lycées existent dans toutes les grandes et moyennes villes. En revanche, ces structures existent peu dans les petites villes. L'enseignement supérieur est localisé strictement dans les grandes villes. Le nombre d'étudiants a été multiplié par 15 entre 1970 et 1996 - 231 000 étudiants en 1996-97. En 1970, le Maroc ne disposait que de quelques unités d'enseignements supérieurs localisées à Rabat et Casablanca. Vingt ans plus tard, plus d'une quarantaine d'établissements d'enseignement supérieur sont en service.

1.2. Equipements de santé

Le réseau de soins de santé de base existent dans la quasi totalité des centres urbains quelle que soit leur taille. L'implantation des dispensaires et centres de santé suit globalement la croissance de la population. Les hôpitaux sont concentrés dans les grandes villes et dans les villes moyennes, particulièrement celles érigées en chef-lieu de province. Les autres villes moyennes sont généralement sous-équipées, voire certaines dépourvues d'infrastructures hospitalières, compte tenu de la croissance urbaine rapide. Dans le monde rural malgré une amélioration de la couverture sanitaire, les structures d'accueil restent insuffisantes.

1.3. Les infrastructures de base

En milieu urbain, les taux de branchement aux réseaux d'eau et d'électricité sont assez élevés. Pour l'eau potable, il existe une bonne desserte dans l'ensemble, sauf pour quelques grandes et moyennes villes qui ont accusé un certain retard dû à la croissance démographique débordante et au développement accéléré de l'habitat précaire. En assainissement, le taux de desserte global en milieu urbain est de 79%, les petits centres ayant un taux nettement plus bas (autour de 40%) et ce malgré un effort certain de la part des collectivités locales. En milieu rural, ce taux est très faible (1,2%). Malgré les efforts entrepris, le milieu rural souffre d'un sous-équipement en matière d'électrification, d'eau potable, et d'assainissement. Cette situation s'explique par l'importance des besoins, la dispersion des populations rurales, la faiblesse des moyens affectés et l'insuffisance de la gestion de la maintenance des équipements.

1.4. Les autres équipements et services publics

Les équipements administratifs sont de deux natures : ceux qui relèvent du ressort de l'Etat (poste, perception, tribunal...) et ceux propres aux collectivités locales (abattoirs, souks, marchés, foyers féminins, maisons de jeunes, terrains de sport...). La densité de ces équipements demeure en deçà des besoins. En effet, les investissements communaux pour ces types d'équipement restent limités, la priorité étant donnée aux équipements d'infrastructures de base en vue de résorber les retards enregistrés (voirie, assainissement, électricité, eau potable, etc.).

2. Conditions d'habitation des ménages

Les données disponibles sur les éléments de confort dans les logements témoignent d'une amélioration des conditions d'habitat des populations, mais à des degrés et à des rythmes qui diffèrent selon le milieu de résidence.

2.1. En milieu rural

Selon le dernier recensement, les logements en pisé et les baraques prédominent à la campagne : près de 78% des ménages ruraux y habitent. Néanmoins, durant ces dernières années, on a assisté à une augmentation de la proportion des logements en maçonnerie. La proportion de ménages ruraux vivant dans ce type d'habitation est passé de 14% en 1985 à 22% en 1994. Une légère amélioration est constatée pour certains équipements tels que l'eau courante à l'intérieur du logement et l'électricité. La proportion des ménages raccordés au réseau de l'eau potable (ONEP) est passée de 2,2% en 1982 à 4% en 1994. En revanche, le pourcentage des ménages ruraux pourvus d'électricité a été multiplié par deux durant la période intercensitaire, mais demeure encore insignifiant (9,7% en 1994 contre 4,5% en 1982). Cette lente amélioration des conditions d'habitation en milieu rural s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs d'ordre institutionnel et d'ordre socio-économique.

Sur le plan institutionnel, les textes d'urbanisme en vigueur sont inadaptés aux spécificités du monde rural. Ils ne sont pas à même de générer les conditions d'accueil des infrastructures et des populations permettant le développement durable des établissements humains. Le développement d'établissements humains viables nécessite de nouvelles approches pour asseoir une urbanisation adéquate du monde rural prenant en compte aussi bien les besoins de l'homme que ceux de l'animal, ainsi que ceux de l'écologie et de l'environnement. En plus des réseaux de soins de santé, d'établissement scolaires..., il devrait exister également un réseau de traitement des maladies animales ainsi que des réseaux d'offre de biens et services liés aux activités, notamment agricoles, prédominantes dans les localités rurales.

2.2. En milieu urbain

En milieu urbain, 86% des ménages en 1994, contre 74% en 1971, occupent des logements en maçonnerie. Les ménages qui résident dans des maisons économiques type « marocain » et villas ont connu une augmentation plus importante que ceux logés dans d'autres types de logements. En revanche, la proportion des ménages logés dans des appartements a enregistré une baisse en 1994 (10,5% de l'ensemble des ménages urbains contre 13% en 1985). Concernant les autres types de logement dits précaires ou sommaires, on constate que les ménages qui y résident sont en nette régression, passant de 26,4% en 1971 à 13,7% en 1994. Les baraques et les maisons en pisé, qui abritaient 21,4% des ménages urbains en 1971, ont perdu plus de 9 points en 1994 (12,1%) et ce grâce notamment à la politique des lotissements mise en œuvre depuis le milieu de la décennie 1970 par les pouvoirs publics. En matière d'équipement et de confort du logement, il y a une nette amélioration. Enfin, un autre indicateur d'amélioration des conditions d'habitat en milieu urbain réside dans la progression de la proportion des ménages propriétaires ou accédant à la propriété dont la proportion est passée de 40,9% en 1982 à 48,5% en 1994.

3. Le développement des collectivités locales

Depuis la réforme de 1976, les collectivités locales assument une part de plus en plus importante dans le développement économique et social du pays et dans la gestion des établissements humains. Leur mission dans ce domaine est appelée à se développer davantage du fait du renforcement de leurs ressources financières et du rôle qui leur est imparti dans la participation à la réalisation des objectifs des plans de développement, dans les domaines sociaux et culturels liés à la gestion et à l'encadrement des établissements humains.

3.1. Les ressources humaines des collectivités locales

Elle ont fait l'objet des mutations très significatives tant sur le plan quantitatif que qualitatif. L'évolution de ces effectifs dénote d'une certaine amélioration dans la capacité de gestion communale. En effet, l'effectif global des cadres moyens et supérieurs est passé de 20 004 en

1991 à 28 806 en 1996 soit un accroissement global de 44%, et le taux d'encadrement qui était de 18% en 1991 est passé à 22% en 1996.

3.2. La structure de financement des collectivités locales

Les ressources financières des collectivités locales

Parallèlement à l'élargissement des attributions des collectivités locales, leurs finances ont fait l'objet de plusieurs réformes tendant à pallier leurs problèmes financiers et à accroître leurs ressources. Ces dernières ont plus que triplé en 10 ans, passant de 3,3 milliards de Dh en 1985 à 11,9 milliards en 1996, et la dernière réforme, mise en vigueur à partir de 1990, a généré un nombre important de nouvelles taxes locales, notamment dans les communes urbaines. Les ressources des collectivités locales sont aujourd'hui constituées de 3 composantes : les ressources locales, le produit de la T.V.A et le produit des emprunts. Selon les données disponibles, la part des ressources locales dans la structure des finances des collectivités locales est en nette amélioration (41% en 1996 contre 38% en 1990) grâce au développement du produit de la fiscalité locale et surtout de celui des impôts locaux affectés aux collectivités.

L'affectation des ressources des collectivités locales

Les emplois cumulés des collectivités locales durant ces dernières années font apparaître une dérive dangereuse vers l'augmentation des charges de fonctionnement au détriment de l'équipement. En effet, les charges de fonctionnement qui absorbaient en 1990 moins de 47% du volume global des ressources disponibles en reçoivent 59% en 1994. Si les conséquences de la révision du découpage communal et du doublement du nombre des communes ne sont pas étrangères à cette situation, on peut cependant affirmer dans l'état actuel des choses que cette évolution est surtout le fait de l'augmentation de la masse salariale dans les collectivités locales afférente aux recrutements entrepris depuis 1990. Les ressources affectées au financement des projets relevant de la compétence des collectivités locales sont de l'ordre de 4 963 millions de Dh en 1996, soit 43,3% du volume global des ressources des budgets locaux.

3.3. Les équipements des collectivités locales

Erigées au rang d'opérateurs économiques de base, les collectivités locales se sont révélées efficaces en matière de mobilisation de nouveaux facteurs de production, de correction des déséquilibres spatiaux, de réduction des écarts économiques et sociaux, de promotion de la croissance et d'amélioration des conditions des établissements humains. La dotation des collectivités locales en moyens financiers pour assurer leur propre développement leur a permis de participer d'une manière plus efficace aux investissements publics. Durant les 5 dernières années, les ressources cumulées destinées à l'équipement ont atteint 20,5 milliards de Dh affectés aux constructions scolaires, aux équipement de santé et à l'électrification rurale, l'adduction d'eau... ainsi qu'aux charges communes de ces collectivités locales. Quant aux dépenses

d'investissement supportées par les collectivités locales sur le produit de la TVA de 1988 à 1995, elles ont été évaluées à 13,7 milliards de Dh, avec une dépense moyenne annuelle de 1,7 milliards de Dh.

II. Evaluation du déficit et des besoins en logements en milieu urbain

La maîtrise du processus de production de l'habitat et par conséquent des établissements humains passe d'abord par l'identification des facteurs qui agissent sur le secteur et surtout par la connaissance précise du parc logements, de sa structure, de son volume, de son âge et de la dynamique de sa production. L'évaluation du déficit en logement est, de ce fait, cruciale pour asseoir la politique à mener durant les années futures. Cependant le manque d'information sur le parc logements au Maroc du fait de la non exploitation des recensements ainsi que l'ambiguïté du concept « déficit » lui même, qui se définit à travers les notions de logement précaire/logement décent/habitabilité du logement... rendent difficile l'évaluation exacte du volume de ce déficit. Si le Maroc présente un besoin en terme d'unités de logement, le problème se pose avec plus d'acuité dans les agglomérations urbaines. En milieu rural, le problème se pose beaucoup plus en terme d'équipement d'infrastructure de base.

L'évaluation du déficit développée ci-dessous concerne le milieu urbain et se base sur les données du recensement de 1994. Elle prend en considération le déficit apparent exprimé par la notion de précarité du logement. Le concept de « déficit latent » prend en considération les conditions d'habitabilité du ménage dans le logement. Cette approche sera qualifiée par le déficit sur la base des deux composantes suivantes : les ménages habitant un logement précaire au sens du RGPH, et les ménages partageant un logement non précaire.

1. Les besoins des ménages habitant un logement précaire

En 1994, le nombre de ménage urbains était de 2 530 600. Le parc précaire est constitué de deux catégories : habitations de type rural dans l'urbain, local non destiné à l'habitation, maison sommaire ou bidonville, et chambre dans un établissement, qui abritent 347 000 ménages à reloger, et les habitations de type maison marocaine moderne ou traditionnelle souffrant de précarité partielle. La définition de la précarité est fondée sur les types de matériaux de construction des murs et toitures, qui concerne à peu près de 147 000 ménages. En milieu urbain, 494 000 ménages de ces deux catégories sont à reloger.

2. Les besoins dus à la décohabitation des ménages

En 1994, le nombre des ménages cohabitant avec d'autres ménages dans un même logement non précaire était de 323 200, 52% vivant à deux ménages dans un même logement non précaire, la décohabitation nécessitant le relogement de la moitié (84 000 ménages) et 48%

habitant avec deux autres ménages ou plus dans un même logement non précaire ; pour les décohabiter, il faut reloger 110 000 ménages. Ainsi, pour les besoins de la décohabitation, le nombre de ménages à reloger est estimé à 194 000 ménages (dont certains d'entre eux cohabitent peut-être par volonté délibérée). En ajoutant à ce nombre les ménages habitant les logements précaires, le déficit global en milieu urbain en 1991 serait de 688 000 logements. En tenant compte des ménages nouvellement formés et de la production en logement, ce déficit est actualisé à 697 000 ménages à fin juin 1997.

3. Projection des besoins à l'horizon 2012

La projection des besoins est calculée en tenant compte de la satisfaction des besoins dus à la formation de nouveaux ménages, de la résorption du déficit initial à un horizon déterminé, et du renouvellement du parc de logement. L'hypothèse retenue suppose la résorption du déficit initial sur 15 ans (à l'horizon 2012).

3.1. Besoins nouveaux dus à la croissance démographique

L'évolution prévisionnelle de la taille moyenne des ménages urbaines suppose une transformation structurelle des établissements humains. On suppose que la tendance à la baisse de la taille moyenne des ménages s'effectue au même rythme que depuis 1994. Le nombre des nouveaux ménages urbains qui seront constitués à l'horizon 2012 serait de 1 973 000. Ces projections sont données dans le tableau ci-dessous (en milliers).

Tableau 1 : Evolution du nombre des ménages

	<i>1997</i>	<i>2000</i>	<i>2007</i>	<i>2012</i>
Population urbaine	14 524	15 849	19 181	21 695
Taille moyenne des ménages	5,1	4,9	4,7	4,5
Nombre de ménages urbains	2 848	3 234	4 081	4 821
Nombre de ménages cumulés supplémentaires	-	386	1 233	1 973

3.2. Besoins pour le renouvellement du parc

La durée de vie d'une construction est généralement estimée à 50 ans. Les besoins de renouvellement du parc ont été pris en compte.

4. Les besoins globaux à l'horizon 2012

La projection des besoins en logements en milieu urbain à l'horizon 2012 se présente ainsi :

Tableau n 2 : Evaluation des besoins cumulés

<i>Nature des besoins</i>	<i>2012</i>
Besoin pour la résorption du déficit initial	697 000
Besoins dus à la croissance démographique	1 580 000
Besoins dus au renouvellement du parc	90 000
Total	2 367 000

Ainsi, pour résorber le déficit initial et faire face aux besoins des futurs ménages, la production annuelle de logements en milieu urbain devra être de l'ordre de 184 000 logements.

III. Pour une stratégie de développement des établissements humains

La stratégie de gestion et de développement des établissements humains passe nécessairement par celle du secteur de l'habitat qui doit avoir pour objectif l'accès de tout citoyen à un logement décent. Cet objectif est recherché à travers les 5 axes suivants.

1. Intégration des projets en milieu urbain et rural

En milieu urbain, l'action de l'Etat en matière d'habitat a été caractérisée durant les deux dernières décennies par la priorité accordée à la lutte contre l'habitat insalubre sous ses diverses formes. Les actions menées à ce titre ont porté sur la résorption des bidonvilles et la restructuration des quartiers d'habitat sous-équipés, mais aussi sur la fourniture de lots équipés pour une large frange de la population, dans le cadre de projets intégrés de vaste envergure, à l'image de villes nouvelles jouxtant les grandes agglomérations. Ces actions ont permis de ramener la population des bidonvilles de 13% de la population urbaine en 1982 à moins de 7% en 1992.

A cette action de fond, il faut noter que la réalisation des programmes d'habitat rural, pendant les années 80, bien que de portée limitée, a néanmoins permis de définir des approches appropriées pouvant servir de base à une intervention de plus grande envergure.

1.1. Stratégie de développement intégré de l'habitat rural

Les actions à mener s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie de développement intégré de l'habitat rural visant à favoriser le groupement des populations, en vue de permettre la réalisation des objectifs prioritaires notamment sur la stabilisation des populations dans leur lieu d'origine en assurant un meilleur cadre de développement de leurs activités. La garantie de meilleures conditions de vie communautaire et de confort, en dotant les centres ruraux d'équipements socio-collectifs et administratifs nécessaires et d'une infrastructure de base appropriée, et la promotion d'un habitat rural à spécificité locale par la revalorisation de savoir-faire dans l'utilisation des matériaux locaux du système constructif sont également visés. Cette stratégie s'appuiera sur une large concertation entre les différents acteurs du développement et de

l'aménagement rural, une harmonisation des critères et normes d'équipement, et l'identification des centres ruraux, devant constituer des points d'impact et de convergence d'actions complémentaires. La mise en œuvre de cette stratégie nécessite de nouvelles méthodes de concertation et de réalisation des projets d'habitat rural qui se traduiront sur le terrain par trois principes :

- tout d'abord, les actions de développement des centres existants ou la création de nouveaux centres seront différenciées en fonction de la vocation de chaque type de centre ou d'établissement humain ;
- ensuite, le concept de projet intégré sera systématisé afin de conférer à ces centres le caractère de cité à part entière dotée des équipements de base, d'établissements socio-éducatifs, sanitaires et culturels, d'une zone d'activité économique et de commerce, etc. La conception des logements tiendra compte, en outre, des contraintes géographiques, du mode d'habitat local, et de l'utilisation de matériaux et procédés de construction locaux ;
- enfin, la mise en œuvre des programmes s'appuiera sur les capacités traditionnelles d'auto-construction de la population rurale dans le cadre de la participation communautaire organisée et encadrée sur le plan technique par les professionnels du secteur.

1.2. Stratégie d'intervention dans le milieu urbain : Priorité au logement social et au développement des petites villes et zones périurbaines (ZAP)

La priorité accordée à l'action en milieu rural dans la nouvelle politique de l'habitat s'inscrit dans le cadre du rééquilibrage des actions entre le milieu rural et le milieu urbain, ou l'importance du déficit cumulé en logement et l'acuité des besoins exprimés nécessitent des efforts continus. En milieu urbain et périurbain, les efforts à déployer s'orienteront en priorité vers la relance du secteur du logement social et le développement de centres intégrant habitat et activités qui peuvent constituer les noyaux pour les futures agglomérations urbaines en milieu rural ou pour les villes nouvelles satellites, ainsi que vers la création de zones d'aménagement progressif ZAP comportant un minimum d'équipement de base et laissant aux populations concernées la faculté d'achever ces équipements en fonction de leurs moyens futurs et de ceux des municipalités attenantes. Ces ZAP permettront d'éviter les mitages et « coups partis » de façon désordonnée que connaissent les périphéries urbaines des grandes villes à même d'offrir une alternative au développement urbain, et de satisfaire les besoins en habitat à l'extérieur des grandes agglomérations urbaines. Cette orientation favorisera un développement plus équilibré de la capacité d'accueil et d'intégration des villes dans le cadre d'extensions urbaines maîtrisées, et permettra de satisfaire dans de meilleures conditions les besoins en habitat social. Les actions à développer par les opérateurs publics seront essentiellement orientées vers la satisfaction des besoins en habitat des catégories sociales à faible revenu. Le secteur privé de la promotion immobilière sera encouragé à développer les actions complémentaires nécessaires.

2. Faciliter l'accès au logement

Pour développer les possibilités de l'offre de logement, il est essentiel d'agir sur les facteurs de la production, à savoir ceux liés aux disponibilités foncières, à la mobilisation des moyens financiers suffisants, et enfin à une meilleure adaptation des structures de production. Au plan foncier, les difficultés majeures rencontrées résident dans la diversité des statuts des terrains destinés à l'habitat, et dont la rétrocession se heurte à des entraves d'ordre procédural ou à des variations disparates des coûts, hypothéquant souvent les actions à entreprendre dans ce domaine. De surcroît, cette difficulté est accentuée par le gel des terrains, inhérent au phénomène de spéculation et touchant les zones les plus sensibles à l'urbanisation. Au plan financier, le secteur de l'habitat réclame la mobilisation de ressources financières considérables, à échéances longues, ne pouvant être le seul fait de l'Etat. Or, le secteur de l'habitat est dominé par une forte demande à caractère social émanant des catégories de population aux ressources limitées, ce qui ne va pas sans poser des problèmes sur le plan de la rentabilité. D'ores et déjà, des mesures pour la restructuration du marché financier national sont en cours pour mobiliser le maximum de fonds à affecter au financement de la réalisation mais surtout de l'acquisition des logements sociaux par les populations concernées. Au plan des performances du secteur, des problèmes contingents se posent en termes de circuits de production et de distribution des matériaux, ainsi qu'en termes de motivation des acteurs agissant dans le domaine de l'activité promotionnelle privée. Ce sont autant d'éléments qui affectent le rendement de l'appareil de production dominé par le secteur informel.

3. Résorption de l'habitat insalubre et réhabilitation des tissus anciens

Les actions de lutte contre l'habitat insalubre doivent s'inscrire dans le cadre d'une stratégie à l'échelle de la ville, impliquant toutes les parties concernées, en vue de permettre la maîtrise des différentes composantes de ce type d'habitat, de sorte à limiter les effets pervers ('appel à l'exode, spéculation...).

3.1. En matière de résorption des bidonvilles

Pour accroître le rythme des réalisations, il faudrait faire appel à une nouvelle formule de relogement qui appuiera les formules classiques (aménagement foncier pour le relogement ou la restructuration) là où la question foncière est sérieuse. Cette nouvelle formule d'intervention consiste en des opérations de relogement spécifiques dans le cadre d'immeubles d'habitat collectif semi-finis. Ces opérations seront préconisées essentiellement pour les grandes métropoles, chaque fois que leur équilibre financier pourra être assuré. Dans le cadre de ces opérations, la surface du logement sera modulée en fonction de la taille des ménages, des capacités financières et des besoins des ménages. Des opérations de lotissement à équipements précaires pourraient

être mise en place ne serait-ce qu'à titre expérimental (matérialisation de la voirie, bornes fontaines, réservation des espaces publics selon la formule des ZAP).

3.2. En matière de restructuration de l'habitat clandestin

Le montage institutionnel à préconiser dans les opérations de restructuration de l'habitat sous-équipé et non réglementaire devra favoriser l'association de toutes les parties concernées dans un cadre conventionné, où la collectivité et les associations de quartiers joueront un rôle prépondérant compte tenu de ses responsabilités étendues en matière d'infrastructure et de gestion urbaine. Le montage technico-financier ne devra pas obéir à un schéma d'intervention classique et unique, mais devra être adapté à chaque cas, l'objectif fondamental étant de fournir l'infrastructure de base et d'assurer l'intégration des quartiers en fonction des moyens financiers des populations concernées.

3.3. En matière de réhabilitation des tissus anciens

Les populations habitant les tissus anciens vivent dans des conditions d'insalubrité (densification, taudification...). Les médinas anciennes, les nouvelles médinas, les « *qsour* » et « *qasbah* » (habitat pré-saharien) constituent un parc immobilier important qui nécessite une intervention à double niveau. D'une part, des actions de diminution des densités et de réhabilitation pour juguler l'insalubrité et la dégradation du bâti existant, et d'autre part, des actions de sauvegarde, eu égard à l'intérêt historique et économique que présente ce type d'habitat. Dans ce cadre, il y a lieu d'identifier des sponsors nationaux et internationaux, avec le concours d'organisations internationales et des populations concernées, qui pourraient apporter des éléments de réponse au cas par cas.

4. Renforcement du partenariat et du mouvement associatif

Les stratégies d'intervention en matière d'habitat ont tenté de satisfaire les besoins d'une large couche de la population. Néanmoins, le niveau de la demande aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural demeure élevé. Ceci a conduit, à la veille du plan d'orientation 1988-92, à la définition de nouvelles orientations visant à mettre à contribution les différents partenaires du secteur : Etat, collectivités locales, organismes semi-publics et secteur privé. C'est par la conjugaison des divers intervenants que l'on parviendra à mobiliser davantage de ressources financières, foncières et humaines, à faire face aux difficultés, et de façon générale à améliorer le cadre de vie des populations.

5. Restructuration et renforcement de l'appareil de production de logement

Le système de production du logement en milieu urbain est actuellement caractérisé par la prédominance de la filière traditionnelle de l'auto-construction, qui contribue pour près de 80% à la production de logements au niveau du secteur réglementaire. Cette formule de production,

malgré l'intérêt que lui porte une très forte majorité des ménages, reste néanmoins fortement marquée par l'aspect artisanal de l'organisation des chantiers et par les techniques de construction traditionnelles à faible rendement voire génératrice de gaspillage notamment par les surdimensionnements des sections des structures et le surdosage du béton en ciment et en acier. Avec le programme de 200 000 logements, la filière moderne, constituée par le tandem « promoteur-entreprise organisée », est donc appelée à jouer un rôle déterminant, à même d'amorcer une véritable modernisation du secteur à travers une organisation et une industrialisation de la production de logements finis. La formule « clef en main », du reste la plus répandue dans les pays développés, et qui permet d'éviter les inconvénients de l'auto-construction, doit être renforcée par des mesures adéquates. La filière de l'auto-construction continuera certes à prédominer dans la production de logements. Des mesures doivent être mises en œuvre pour rationaliser son action, notamment par la formation des artisans (*mâalem*), l'utilisation des matériaux locaux, la promotion de nouvelles solutions locales de construction et d'équipements de base innovants et acceptables, selon les règles de l'ingénierie d'aujourd'hui.

Conclusion générale

Différents constats concernant l'évaluation des établissements humains ont été énoncés. Un certain nombre d'axes prioritaires ont été dégagés dans le but d'élaborer une stratégie nationale en matière d'établissements humains, faisant de ce secteur un véritable vecteur de développement visant à résorber les déficits accumulés et à faire face aux besoins futurs. Le développement équilibré des établissements humains et le renforcement de leur capacité de gestion, sur les plans institutionnel, humain, financier, technique et environnemental passe par le développement intégré des petites et moyennes agglomérations, la décentralisation (en redéfinissant les rôles et les attributions des collectivités locales), la participation de la population à la gestion effective du quartier, la réduction de la pauvreté en milieu urbain et en milieu rural, par une accessibilité renforcée aux infrastructures, aux équipements collectifs et à la protection sociale, et la préservation de l'environnement.

Le développement d'un habitat décent nécessite l'intégration de facteurs innovant dans le milieu urbain et le milieu rural, un meilleur accès au logement, le renforcement du partenariat et du mouvement associatif, la réhabilitation du parc et des tissus anciens.

Ces lignes directrices sous-tendent à leur tour la prise en compte par les pouvoirs publics, les promoteurs publics et privés, de stratégies d'intégration. La stratégie d'aménagement du territoire, axée sur la décentralisation repose sur une nouvelle approche de la collectivité locale plus appropriée : la région, la stratégie du secteur du logement, qui repose sur un concept de développement intégré de l'habitat rural, de priorité au logement social et au développement des

petites villes, et d'un accès plus facile au logement, tout ceci en recherchant la participation de la population, la stratégie pour réduire les effets de pollution sur l'environnement, concernant les différents services présents dans les établissements humains : l'habitat, l'eau potable, l'assainissement, le transport et l'industrie, la gestion des déchets... Et enfin la stratégie de développement social, tendant vers la recherche d'un développement humain durable, et passant nécessairement, entre autres, par une aide directe aux plus démunis sur les plans économiques, social, de la santé et de l'éducation.

Bibliographie

- Bonvalet C. et Merlin P., (1988), *Transformation de la famille et Habitat*, INED, DREIF, IDEF, PUF, 1988.
- Chorfi A., (1995), *L'insalubrité dans l'habitat urbain, Définition et diagnostic*, Cahiers de l'ANHI.
- Ensemble d'auteurs, 1995, Royaume du Maroc, *Rapport National, Conférence des Nations Unies sur les Etablissements Humains*, Habitat II.
- Linares J., Beenhakeer H., Tahiri M. C., et autres co-auteurs, 1995, *Stratégies du secteur de l'Habitat, Royaume du Maroc*, BIRD, 1995.
- Mayo S. et Angel S., *Logement, Permettre aux Marchés de Fonctionner*, BIRD, 1994.
- Tahiri M. C., (1994), *Le Financement de l'Habitat : Problématique et stratégie*, Almaouil, les cahiers de l'ANHI, n° 8, Août 1994.
- Tahiri M. C., (1994), *Politiques d'Habitat au Maroc*, Journées Mondiales de l'Habitat, Dakar, Octobre 1994.
- Wiess R., (1997), *Achever les mécanismes de la titrisation au Maroc*, TSS, Octobre 1997.

Population, environnement et développement durable

(El Kébir Madghri Alaoui)

Introduction

Croissance économique, chômage, commerce international et globalisation constituent sans doute actuellement la préoccupation majeure des états. L'accroissement démographique, les pressions des activités humaines sur les ressources naturelles et le maintien des équilibres écologiques sont autant de facteurs qui déterminent ces différents éléments, et qui incitent les Etats et la communauté internationale à les intégrer dans les stratégies de développement économique et social.

Depuis quelques décennies, mais plus particulièrement depuis le sommet de Rio en 1992, le débat, qui se focalisait jusqu'alors sur les relations entre la population et les ressources naturelles ou entre la population et le développement, est englobé dans le concept du développement durable, qui intègre lui-même désormais la croissance économique aux facteurs sociaux et écologiques. Ce concept, auquel la majorité des pays a souscrit, s'est traduit par le lancement de l'Action 21 qui préconise des alternatives intégrées en réponse aux grands problèmes écologiques et de développement, y compris dans leurs dimensions socio-économiques (dynamique démographique, pauvreté, santé, établissements humains, modes de production et de consommation...).

La CIPD du Caire, en 1994, a pris en considération les dispositions de l'Action 21 et des autres accords internationaux relatifs à l'environnement, et a précisé les mesures à prendre pour donner une place de choix aux facteurs démographiques et écologiques dans les politiques et plans de développement durable.

En signant l'Action 21 et en ratifiant les conventions internationales qui ont en découlé, le Maroc, à l'instar d'autres pays, s'est engagé dans la voie ambitieuse et complexe du développement durable. Ce choix, dicté par une conviction nationale des liens organiques et irréversibles qui existent entre les ressources naturelles et le développement, confirme également l'esprit d'ouverture vers le monde et l'engagement ferme du Maroc dans le soutien des efforts communautaires.

I. Une situation environnementale préoccupante mais maîtrisable

Les besoins croissants d'une population de plus en plus nombreuse et les impératifs du développement économique, ont poussé le Maroc à accroître sa production agricole et à

développer son industrie en recourant à de multiples moyens, engendrant de ce fait une pression accrue sur les ressources naturelles et l'environnement. De plus, le manque d'éducation et les faibles performances des outils d'information et de communication, associés aux nouveaux comportements et modes de consommation, concourent à l'accentuation du phénomène.

Les conditions climatiques défavorables telles que les sécheresses prolongées que connaît le Maroc, détruisent les cultures, les parcours et le cheptel, et portent préjudice à la faune, à la flore et aux ressources hydrauliques. Les précipitations totales sur l'ensemble du territoire sont évaluées à environ 150 milliards de m³ par an en moyenne. 80% de ce volume (121 milliards de m³) se transforment en évapotranspiration, et 20% (29 milliards de m³) constituent l'écoulement superficiel et souterrain. L'extension et la modernisation de l'agriculture, liées à l'accroissement démographique, favorisent d'autre part l'érosion des sols, dont le taux a dépassé 2% en 1994. Conjuguée au processus de déforestation, l'érosion des sols entraîne l'envasement des barrages, qui concerne environ 10% de la capacité des barrages construits.

L'urbanisation rapide et les retards accumulés dans les infrastructures, dépassent les capacités financières et techniques des collectivités locales et engendrent de graves problèmes environnementaux et une altération du cadre de vie des populations. Le Maroc souffre d'un fort sous-équipement en ouvrages d'épuration des eaux usées (seuls 14 centres sur 311 disposent d'ouvrages d'épuration fonctionnels) et d'un retard important dans l'équipement en réseau d'assainissement (le taux de raccordement global est de 70%). La quasi-totalité des zones industrielles ne disposent pas de système particulier de pré-traitement et d'élimination des eaux résiduaires.

La croissance rapide de la population rurale, les structures sociales et foncières qui caractérisent les campagnes et la pauvreté et le chômage qui y sévissent, alimentent un exode rural croissant, et par conséquent le développement de l'habitat insalubre et des bidonvilles dans les villes. En 1994, d'après le recensement, 9,2% des ménages urbains vivaient dans des logements insalubres.

II. Une stratégie intégrée de l'environnement et du développement durable

1. Les programmes sectoriels : acquis et limites

Au cours des dernières décennies, la question de l'environnement a surtout relevé d'une vision sectorielle, notamment dans les domaines de mobilisation des ressources en eau, du développement agricole, de la gestion des ressources forestières et halieutiques, et de la lutte contre la désertification. Le Maroc a réalisé des avancées grâce à une politique de construction de barrages, qui a permis de garantir une certaine sécurité dans l'approvisionnement en eau potable et un développement considérable de l'irrigation.

Des programmes d'envergure de développement agricole et rural, tels que les plans d'irrigation, de mise en valeur des terrains de parcours et des périmètres en zones bour, ont amélioré tant la qualité que la quantité de la production agricole. La protection des ressources naturelles et de la biodiversité a fait l'objet d'une politique visant à développer une gestion rationnelle des forêts et des zones protégées, à aménager les bassins versants. Cette politique incluait aussi un plan de gestion conservatoire des terres agricoles et de lutte contre la désertification.

L'aménagement du territoire, la planification urbaine et la lutte contre l'habitat insalubre bénéficient d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics, qui tentent d'y intégrer de manière effective les préoccupations environnementales. En matière d'éducation et de sensibilisation, plusieurs initiatives ont été menées par le gouvernement souvent en association avec les ONG. L'un des projets les plus importants est le Projet Education V, mené par le Ministère de l'éducation nationale, en collaboration avec le département de l'environnement, dans le but d'insérer l'éducation environnementale dans le cursus scolaire.

Plusieurs autres initiatives ont été engagées dans les secteurs du tourisme, des transports, de l'énergie, de l'industrie et de l'artisanat. Mais, pour assurer la protection de l'environnement, une vision globale et intégrée est nécessaire pour parvenir à relever le défi d'une gestion rationnelle et équilibrée des ressources naturelles, de plus en plus limitées, et de la préservation et de la protection de l'environnement, de plus en plus dégradé.

2. La stratégie environnementale du Maroc

2.1. Une approche intégrée et participative

Partant du principe que l'environnement est une préoccupation collective et relève d'une responsabilité partagée, les pouvoirs publics ont adopté une politique intégrée et participative, visant à concilier les besoins de développement et les impératifs de protection de l'environnement. Ceci nécessite une nouvelle répartition de travail et une vision stratégique, faisant de la transparence et de l'implication de tous les acteurs (administrations, institutions, collectivités locales, secteur privé, ONG et grand public) sa principale devise.

A des fins de complémentarité, de synergie et de cohérence, le Conseil National de l'Environnement et ses représentations régionales et locales, ont favorisé la concertation et la coordination entre les différents programmes et plans sectoriels. Composées de commissions spécialisées regroupant les différents partenaires socio-économiques, ces instances permettent de développer un consensus sur les stratégies, lois et réglementations environnementales.

2.2. Une stratégie adaptée aux réalités socio-économiques

La complexité des questions environnementales exige une vision globale permettant aux différents acteurs de travailler à l'unisson, pour mettre en place les moyens et les mesures nécessaires pour la protection de l'environnement. L'approche économique a tenté de répondre à cette exigence, en se basant sur un langage commun à tous les acteurs et en orientant les choix stratégiques. Il s'est agi de i) dresser un état de la situation de l'environnement à partir d'indicateurs fiables, et de son évolution potentielle à court et à moyen terme, d'après les prévisions démographiques et des tendances des différents secteurs économiques du pays : ii) identifier et évaluer les impacts et les coûts de la dégradation de l'environnement, notamment en ce qui concerne les pertes de productivité et de production, les coûts de santé et les dépenses de réparation : iii) fixer des objectifs de qualité afin de réduire les coûts et d'assurer le développement durable.

Cette démarche a permis de définir, dans un cadre consensuel, les domaines prioritaires de l'action environnementale au Maroc (protection des ressources en eau, gestion des déchets solides, réduction de la pollution atmosphérique et préservation des sols et du littoral). Par l'évaluation des coûts suscités par la dégradation de l'environnement (20 milliards de Dh par an) comparés à ceux de mise en œuvre des objectifs de qualité (4,6 milliards de Dh), cette stratégie démontre clairement la nécessité et les avantages économiques de la protection de l'environnement.

2.3. Le programme Action 30 : un plan d'action national concerté pour le défi du XXI^{ème} siècle

La Stratégie Nationale pour la Protection de l'Environnement et le Développement durable, adoptée en juin 1995, a établi l'existence des liens existant entre le développement socio-économique, les disponibilités en ressources naturelles et la protection de l'environnement. Le processus Action 30 (pour les 30 millions d'habitants que comptera le Maroc au début du XXI^{ème} siècle), vise à donner un contenu concret aux objectifs de la stratégie nationale, en tenant compte des paramètres humains, économiques et écologiques. Son objectif ultime est l'élaboration et l'adoption d'un Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE), ainsi que la mobilisation des acteurs et des ressources financières nécessaires à sa mise en œuvre.

L'Action 30 vise également à consolider l'approche participative et à renforcer les capacités nationales en matière de gestion et de protection de l'environnement. Il implique tous les acteurs de manière coordonnée, dans le but de trouver des solutions communes afin d'intégrer la composante environnementale dans leur propre secteur, et de planifier le développement sur la base d'une vision intégrée des ressources économiques, humaines et écologiques. Dans ce cadre, des structures de travail ont été mises en place, dont notamment un comité directeur chargé de la gestion du programme formé de représentants des départements ministériels, du secteur privé,

d'ONG et d'universités, ainsi qu'une cellule d'exécution composée d'experts dans les domaines sectoriels, de communication, de gestion et de mobilisation des ressources financières.

Des ateliers de planification ont été organisés pour discuter des sujets liés à l'environnement (population, santé, aménagement du territoire, urbanisme, habitat, industrie, énergie, sol, agriculture, eau, biodiversité), ainsi que des thèmes transversaux (législation, réglementation, financement, information, éducation, sensibilisation). La préparation d'une notice technique faisant le point sur la situation du thème étudié et ses interactions avec l'environnement a précédé chaque atelier pour servir de base de travail à la planification. Ce processus est appuyé par une campagne d'information auprès des décideurs et du grand public au niveau national et au niveau local, dans un but de sensibilisation visant à favoriser la réussite de ce programme. En mettant la population et son cadre de vie au centre de ses préoccupations, le processus Action 30 a consacré le premier atelier de planification aux interactions entre population et environnement. Il a débouché sur des actions en faveur de l'amélioration des conditions de vie dans les établissements humains, de l'encouragement à la recherche et à la prospective.

Ces actions seront ensuite intégrées et hiérarchisées dans le cadre de programmes cohérents, dans lesquels les mécanismes de financement et un partage des responsabilités seront définis. Le Plan d'Action National de l'Environnement qui en découlera sera validé dans le cadre du Conseil National de l'Environnement et du Conseil de Gouvernement. Un « Sommet National Action 30 » sera organisé pour diffuser les résultats et mobiliser les différents partenaires.

2.4. Des outils fiables d'aide à la décision

Depuis sa création en 1992, le département de l'environnement a mis en place des outils d'évaluation technique et scientifique et d'aide à la prise de décision.

Le laboratoire national de l'environnement, chargé de l'évaluation scientifique, du suivi et de la surveillance des différentes formes de pollution et de nuisances collabore avec les différents instituts de recherche, et les réseaux de surveillance de la qualité de l'eau, de l'air et des sol. Il représente également un outil technique et de référence pour l'assistance aux collectivités locales et aux industriels.

L'Observatoire National de l'Environnement du Maroc (ONEM) mène des études sur l'environnement au niveaux national, régional et local, et effectue des enquêtes et audits au niveau des entreprises industrielles. Il assure également la collecte et le traitement des informations et données grâce un système d'information géoréférencé, et développe des indicateurs de suivi de l'état de l'environnement. Ces données sont diffusées auprès de tous les acteurs à travers le

Réseau de Développement Durable (RDD), qui vise à développer et à consolider les réseaux humains qu'il met en connexion électronique par Internet.

Le service des Etudes d'Impacts sur l'Environnement met actuellement en place une procédure de gestion et de suivi des études d'impacts des projets de développements. Il veille également au renforcement des capacités nationales en la matière à travers des ateliers et séminaires de formation des différents partenaires.

La division de programmation et de suivi des projets permet d'en assurer le suivi, en vue d'une meilleure coordination et d'une intégration effective de la composante environnementale.

La division de la coordination et des relations extérieures assure la gestion du Conseil National de l'Environnement et coordonne toutes les activités de coopérations bilatérales et internationales afin d'assurer une meilleure cohérence et d'éviter les doubles emplois.

2.5. Un arsenal juridique en cours de mise en place

Les pouvoirs publics ont entrepris de nombreuses actions pour la refonte des textes existants en vue d'y intégrer la préoccupation de l'environnement. L'amendement récent du décret relatif au roulage pour réglementer les rejets des gaz d'échappement des véhicules est l'un des aboutissements concrets de ces initiatives. Une loi sur l'eau, entrée en vigueur en octobre 1995, et des projets de lois sur la prévention et la lutte contre la pollution atmosphérique ont également été élaborés. Un projet de loi définissant les objectifs et le contenu d'une étude d'impact, et conditionnant l'octroi d'autorisation pour la réalisation des projets, est en cours d'adoption. Ce projet prévoit également un contrôle de conformité et des sanctions. Un comité national prépare les normes et les standards nécessaires pour l'application de ces lois et règlements. Ces normes font l'objet d'une large concertation avec les secteurs concernés afin de faciliter leur adoption et leur application.

2.6. Une mobilisation des acteurs pour la concrétisation des actions

Le Département de l'Environnement accorde une grande priorité à l'action locale. Un programme d'envergure a été engagé afin d'aider les autorités et les collectivités locales à faire face aux enjeux et aux défis de la protection de l'environnement et du développement durable. Parmi ces activités, figurent des monographies locales de l'environnement qui ont été réalisées dans certaines villes pilotes. Elles ont permis de développer une démarche originale visant à accompagner les acteurs locaux dans l'élaboration d'un plan environnemental concerté de l'environnement, qui nécessite une mobilisation, un engagement et une implication effectifs de tous les partenaires : autorités locales, communes, secteur privé, ONG et population. A partir de cette expérience pilote, un programme a été lancé afin de généraliser cette démarche à toutes les villes marocaines. Ce programme a d'ores et déjà permis d'aboutir sur de grands projets intégrés,

autours desquels se mobilisent les opérateurs socio-économiques dans le cadre de conventions, comme c'est le cas à Rabat, à Marrakech, à Essaouira et à Fès.

La même approche de participation a été testée sur des projets concrets en milieu rural. Elle a permis de mobiliser la population et les gestionnaires locaux, comme par exemple i) le projet intégré de lutte contre l'envasement du barrage Nakhla dans la région de Tétouan, qui a impliqué la population à travers des comités de douar (tribus) dans l'exécution effective des différentes composantes du projet et ii) le projet de mise en place d'une station d'épuration des eaux usées, en vue de leur réutilisation à des fins agricoles, dans une commune rurale de la région d'Agadir. En répondant à leurs besoins réels, la population et les usagers ont accepté de s'investir activement dans la réalisation de ce projet, dont la gestion sera assurée par une association locale.

2.7. Un partenariat avec les industriels et des mesures d'incitations

Face aux défis de la modernisation et aux exigences environnementales, le secteur industriel est appelé à devenir un acteur davantage soucieux de l'action environnementale et de l'intégrer dans ses pratiques de production et de gestion. Un programme volontariste et participatif a été engagé avec les différentes branches industrielles, afin d'évaluer leurs impacts sur l'environnement et de définir les solutions adaptées pour réduire et prévenir les différentes formes de pollution. Des contrats seront négociés avec les industriels pour assurer la mise en œuvre de ces actions. Cette démarche permettra sans doute d'obtenir des résultats rapides en attendant la promulgation et l'application des lois.

Ce programme est accompagné de nombreux séminaires de formation et de sensibilisation des industriels. Une convention de coopération signée entre le département de l'environnement et l'Association des Cimentiers, l'Office Chérifien des Phosphates, l'Office National d'Electricité et une dizaine d'entreprises de l'axe Casablanca-Mohammédia, a concrétisé l'engagement de ces entreprises à mettre en œuvre des plans de dépollution.

En parallèle à ces activités, le département de l'environnement étudie la création d'instruments économiques et financiers, qui ont pour but d'inciter les industriels à adopter les mesures appropriées pour la protection de l'environnement. Le premier fruit de cette étude est le fonds de dépollution industrielle. Il a été mis en place pour faciliter l'accès aux ressources financières nécessaires à l'investissement en matière de prévention et de lutte contre la pollution.

Conclusion

Les efforts institutionnels, réglementaires et techniques entrepris par le Maroc en matière de protection de l'environnement représentent un engagement concret dans la voie du développement durable. Cette voie converge parfaitement avec les efforts consentis pour relever les défis liés à la modernisation et la mondialisation. Le renforcement de la démocratie, la

régionalisation et l'esprit d'ouverture et d'entreprise qui animent la politique nationale, sont autant d'éléments favorables à la concrétisation des objectifs de développement durable et à la mise en œuvre des engagements et obligations vis-à-vis des conventions et accords régionaux et internationaux.

Cette dynamique nécessite des efforts soutenus, des lois, des règles et des procédures claires pour une coordination efficace et une implication responsable des différents partenaires. L'éducation et la sensibilisation de la population représentent la pièce angulaire pour l'ancrage d'une véritable éthique environnementale et le développement d'un comportement respectueux et systématique vis-à-vis de l'environnement.

Enfin, sans mécanismes de financement et sans transfert de technologies et de savoir faire, la réalisation des stratégies et des plans est hypothéquée. Il faut donc définir et promouvoir les instruments économiques appropriés, afin de favoriser l'investissement en faveur de l'environnement et d'encourager les différentes formes de coopérations bilatérales et internationales.

Références bibliographiques

Ministère de l'Environnement et USAID, *Les documents de travail du projets Pérennité des Ressources en Eau au Maroc* (PREM).

Ministère de l'Environnement, (1995), *Stratégie Nationale pour la protection de l'Environnement et le Développement Durable*.

Observatoire National de l'Environnement du Maroc, *Monographies locales de l'environnement* de Rabat, Marrakech, Essaouira.

Observatoire National de l'Environnement du Maroc, *Notes techniques du Processus Action 30*. En cours de finalisation.

PNUD, *Action 21*.

Expansion démographique et sécurité alimentaire

(Sabah Benjelloun)

Introduction

Longtemps, les pays en développement, dont le Maroc, ont visé l'objectif de l'autosuffisance alimentaire, c'est à dire la couverture de la demande alimentaire par la production nationale. Les diverses expériences ont montré que, à part de rares exceptions, cet objectif est non réalisable. En effet, pour plusieurs pays, il est utopique de satisfaire les demandes alimentaires de populations sans cesse croissantes à partir de ressources initialement faibles et en perpétuelle dégradation. C'est ainsi que les Etats en sont venus à accepter l'objectif plus réaliste de la sécurité alimentaire qui prend en considération les importations et l'aide alimentaire comme sources d'approvisionnement. Le concept de sécurité alimentaire a d'autres avantages sur celui de l'autosuffisance alimentaire. Alors que ce dernier se limite à la disponibilité des aliments produits à l'échelle nationale, celui de sécurité alimentaire considère également les éléments de la stabilité de l'approvisionnement et surtout de l'accès de la population aux aliments. Aussi, la notion de sécurité alimentaire intègre, en plus de la disponibilité quantitative des aliments, leur qualité nutritive et hygiénique.

Pour le Maroc, l'examen de la sécurité alimentaire exige l'analyse des disponibilités alimentaires à l'échelle nationale, l'accès des populations à ces disponibilités et leur état nutritionnel, qui reflète une des dimensions importantes de la sécurité alimentaire à savoir la stabilité. Les disponibilités sont évaluées à travers les bilans annuels d'approvisionnement et d'utilisation des produits alimentaires recueillis par la FAO sur la base des données nationales. Ces bilans conduisent à l'analyse des contraintes auxquelles font face les secteurs agricole et halieutique et à la proposition des stratégies. L'accès à l'alimentation est mesuré par les enquêtes nationales de consommation alimentaire, dont les enquêtes budget-consommation. Elles permettent, outre l'estimation des apports alimentaires et nutritionnels des ménages, d'étudier les facteurs qui régissent leur accès à l'alimentation, et donc de déterminer les groupes souffrant de sous-alimentation ou risquant l'insécurité alimentaire. L'état nutritionnel de la population est évalué à travers les enquêtes cliniques (anthropométriques et autres) et les enquêtes biochimiques. Les résultats de ces enquêtes, comparés avec ceux des enquêtes de consommation, permettent de déterminer les facteurs qui régissent l'accès des individus à l'alimentation et l'utilisation biologique des nutriments. C'est l'étude de ces trois niveaux (national, ménages, individus) qui permet de mesurer la disponibilité, l'accès et la stabilité de la sécurité alimentaire.

I. Définitions et principes

1. Les dimensions de la sécurité alimentaire

L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture FAO a défini l'objectif de sécurité alimentaire comme étant l'assurance à tous les êtres humains de l'accès physique et économique aux produits alimentaires de base. Cette définition intègre les trois dimensions précitées : la *disponibilité*, l'*accès* et la *stabilité*. Le Comité de la Sécurité Alimentaire Mondiale l'a affinée en introduisant la notion de vulnérabilité : « accès physique et économique à des aliments adéquats pour tous les membres de la famille, sans risque indu de perdre cet accès », notion importante dans les stratégies de prévention de l'insécurité alimentaire. La *disponibilité* est déterminée par le niveau des approvisionnements alimentaires, composés de la production locale, des stocks alimentaires et des importations alimentaires. Elle est mesurée à travers l'examen des bilans de disponibilités alimentaires. L'*accès* aux aliments est le résultat de la capacité à exprimer les besoins alimentaires comme demande effective. Il est mesuré à travers les enquêtes de consommation alimentaire au niveau des ménages. La *stabilité* est liée aux variations à travers le temps et au risque de baisse de la production alimentaire, des approvisionnements et/ou de la demande. A cet égard, l'insécurité alimentaire peut être chronique ou transitoire, saisonnière ou temporaire. L'insécurité temporaire se produit en cas de choc soudain ou imprévisible comme la sécheresse pour les ruraux ou l'arrêt du versement des salaires pour les urbains. Lorsque l'insécurité transitoire se prolonge au point où le ménage est obligé de vendre une partie de ses biens, elle peut devenir chronique. L'évaluation du degré de stabilité de la sécurité alimentaire se fait généralement à travers la mesure de l'état nutritionnel de la population. Ainsi, la dimension « disponibilité » se mesure au plan national ; la dimension « accès » à celui du ménage, et la dimension « stabilité » à celle de l'individu.

2. Les niveaux de sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire à l'échelle nationale est décrite comme un équilibre satisfaisant entre la demande et l'approvisionnement alimentaires à des prix raisonnables. La sécurité alimentaire à un niveau n'implique pas la sécurité alimentaire aux niveaux plus bas d'agrégation. Par exemple, un pays qui ne jouit pas de la sécurité alimentaire à l'échelle nationale comprend presque toujours des groupes de populations qui en jouissent, alors qu'un pays qui en jouit peut comprendre des groupes de population qui n'en jouissent pas. De même, la sécurité alimentaire d'un ménage n'implique pas nécessairement celle de l'ensemble de ses membres, et un ménage souffrant d'insécurité alimentaire peut contenir des membres dont l'alimentation est assurée. Les déterminants de la sécurité alimentaire au plan individuel comprennent le sexe, l'âge, le rang de naissance, le revenu et le niveau d'éducation.

Prévenir l'insécurité alimentaire nécessite des politiques macro-économiques ; prévenir celle des ménages exige des politiques sectorielles ou régionales et prévenir celle des individus fait appel à des mesures telles que l'éducation nutritionnelle et/ou sanitaire. Il est donc primordial de déterminer le niveau et le degré de chronicité de l'insécurité alimentaire afin de recommander des solutions qui tiennent compte des interactions entre différents niveaux.

3. Sécurité alimentaire et expansion démographique

Parmi les déterminants de la sécurité alimentaire, la croissance démographique supplante les autres facteurs en tant que cause de l'accroissement de la demande alimentaire. De même, la sécurité alimentaire est un facteur de réduction de la croissance démographique. En effet, l'amélioration de la nutrition des populations, en particulier celle des enfants, contribue à leur survie et, par voie de conséquence, résulte en une diminution, à long terme, du nombre d'enfants. L'expansion démographique influence la sécurité alimentaire doublement, par l'effet sur la quantité demandée et sur la qualité de la ration alimentaire. Le changement de la pyramide des âges a des répercussions sur le revenu des ménages et donc sur la structure de la demande alimentaire et sur la place des dépenses alimentaires dans les dépenses totales. Le vieillissement de la population et l'augmentation de la taille physique, conséquence d'une amélioration de la nutrition, sont des facteurs qui augmentent les besoins énergétiques, alors que la baisse de la fécondité et les progrès de l'urbanisation suscitent la diminution des besoins énergétiques. Les considérations environnementales compliquent la relation entre expansion démographique et sécurité alimentaire. En effet, l'accroissement de la production alimentaire occasionné par cette expansion exerce une pression considérable sur les ressources agricoles, économiques et écologiques, particulièrement les ressources fixes comme la terre et l'eau.

II. Disponibilités alimentaires nationales : Evolution et contraintes

1. Evolution du disponible en aliments

L'examen de l'évolution des réserves alimentaires de 1961-63 à 1992-94, exprimé en kilogrammes par personne et par an, montre une augmentation générale avec un léger fléchissement pendant la période 92-94. Les disponibilités en céréales sont passées de 189 kg/p/an en 1961-64 à 254 kg/p/an en 1992-94, confirmant la place importante qu'elles continuent d'occuper dans les habitudes alimentaires des Marocains. Les disponibilités en légumes, fruits, produits laitiers et viandes ont connu une augmentation appréciable. Elle est cependant, plus le fait du milieu urbain dont la part n'a cessé d'augmenter, et qui jouit d'une meilleure amélioration du revenu moyen des ménages. Les disponibilités en produits de la mer n'ont connu qu'une augmentation timide, en raison de la faible demande du marché intérieur (habitudes alimentaires, enclavement des zones rurales, etc.).

Ne disposant pas de données sur les disponibilités alimentaires pour la période 1994-97, on ne peut que se limiter à l'analyse des productions nationales. Cette période a connu une bonne et deux mauvaises campagnes agricoles. La campagne 1994-95 a été tellement mauvaise qu'elle a ramené la production des quatre principales céréales (blé dur, blé tendre, orge et maïs) de son niveau de la campagne précédente de 96 millions de quintaux à moins de 18 millions, soit une diminution de plus de 80% (MAMVA, 1996). La très bonne campagne de 1995-96 a élevé la production à plus de 100 millions de quintaux, suivie par une mauvaise campagne 1996-97 la ramenant à 40 millions (MAEE, 1997). L'estimation pour 1997-98 la relève à plus de 60 millions (maïs non compris), ce qui représente une augmentation de 69% par rapport à la campagne précédente et de 14% par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes (MADRPM, 1998).

Ces fluctuations importantes des niveaux des productions qui concernent d'ailleurs l'ensemble des produits alimentaires, témoignent de la dépendance étroite aux aléas climatiques, signe de l'insécurité alimentaire du pays. Cette dépendance traduit les caractéristiques de l'agriculture marocaine, spécialement concernant la production céréalière, qui reste dans sa majeure partie le résultat de pratiques culturelles traditionnelles. Ainsi, pendant la campagne agricole 1995-96, considérée comme bonne, plus des trois-quarts de la production céréalière ont relevé des zones bour (relevant des Directions Provinciales d'Agriculture). Même pendant la campagne de 1994-95, considérée comme mauvaise, les DPA ont fourni 55% de la production céréalière totale. De manière générale, les superficies emblavées en céréales dans les zones pluviales représentent 90% de la superficie céréalière totale.

L'évolution du taux d'autosuffisance en produits de base (couverture de la demande par la production nationale) montre que, malgré les efforts consentis pour l'augmentation de la production agricole, ce taux ne dépasse pas 40% pour les huiles lors des meilleures campagnes. Celui du sucre oscille entre 50 et 60% et celui des céréales varie en dents de scie allant de 21% à 114%. Il faut signaler que, pour les céréales, même pendant les bonnes campagnes agricoles, le pays importe du blé tendre et du maïs pour satisfaire les besoins des minoteries et des provendiers. Le comportement des agriculteurs vis-à-vis de la commercialisation intervient également. En effet, n'étant pas sûrs de la production de l'année suivante, ils préfèrent garder une bonne partie de la production de l'année afin de garantir leur consommation future. Les capacités de stockage des céréales, élément important de la stabilité de la sécurité alimentaire du pays, sont évaluées à 23 millions de quintaux, en deçà de la quantité annuelle moyenne produite (MAMVA, 1996). Ceci n'est pas sans poser un sérieux problème pendant les bonnes campagnes agricoles.

2. Evolution des réserves calorique et protéique

La réserve calorique est passée de 2185 en 1961-63 à 3 114 kilocalories par personne par an en 1992-94, augmentation de 42,5% et place le Maroc en dehors des pays à déficit calorique. Le

taux de croissance des disponibilités alimentaires a ainsi dépassé le taux d'accroissement démographique, attestant d'une amélioration de la situation en matière de sécurité alimentaire. Cependant, l'essentiel de cette réserve reste d'origine végétale et principalement céréalière. La proportion de calories végétales reste supérieure à 90% des calories totales et les calories céréalières approchent les 60%. Ceci se reflète dans la qualité nutritive du disponible calorique dont les glucides représentent presque les trois-quarts, ce qui est largement supérieur à l'intervalle recommandé de 45-55%. La réserve en protéines a connu une nette amélioration pendant cette période passant de 57,8 à 84,3 g/p/jour entre 1961 et 1994. Cependant, la part des protéines végétales dans les protéines totales est restée pratiquement constante dépassant les 4/5 pendant toute la période. De même, la contribution des céréales à cette réserve est restée autour des 3/5. Si la réserve en aliments et en calories a connu une nette amélioration, la qualité nutritive de la ration alimentaire est restée en deçà du souhaitable, du fait de l'augmentation plus grande de la réserve céréalière et de la place qu'elle continue d'occuper dans la réserve alimentaire totale.

3. Projections de la demande alimentaire

Sur la base des projections des effectifs de la population, une estimation des besoins physiologiques en énergie a été effectuée en utilisant les références de la FAO (1985). Si on utilise la même structure de la disponibilité calorique que celle de 1992-94, ces besoins caloriques correspondraient à des besoins en produits alimentaires de base présentés dans le tableau suivant :

<i>Année</i>	<i>Besoin en Kcal 10³ Kcal</i>	<i>Besoin en céréales</i>	<i>Besoin en Sucre</i>	<i>Besoin en Huiles</i>
		<i>Millions de quintaux</i>		
1994	2,19	48,57	6,73	1,98
2000	2,45	54,66	7,57	2,23
2005	2,70	59,64	8,27	2,43
2010	2,91	64,41	8,93	2,63
2014	3,07	67,89	9,41	2,77

Estimations effectuées sur la base des projections de la population du CERED (1997).

Les demandes projetées en céréales équivalent globalement à la production nationale moyenne des campagnes agricoles, ce qui laisse prévoir que, moyennant les actions discutées ci-dessous, il est possible d'approcher l'autosuffisance. Concernant le sucre et l'huile, les demandes projetées continueront à être satisfaites en bonne partie à travers les importations.

4. Les contraintes du secteur agricole

Les contraintes auxquelles fait face l'agriculture sont en majorité d'ordre structurel : inadéquation entre ressources naturelles et accroissement démographique, inadaptation des structures foncières, insuffisance du financement et manque d'organisation professionnelle.

4.1. Les contraintes liées aux ressources naturelles

Les principales ressources naturelles sont l'eau, la terre et les espèces végétales. Les ressources en eau du Maroc sont marquées par leur rareté, leur inégale répartition géographique et leur forte irrégularité. En 1990, les disponibilités en eau par habitant et par an n'étaient que de 1 151 m³, contre 2 826 en Espagne, 3 619 en Turquie et 5 763 en Grèce (Plan bleu, 1994). Les projections confirment que le Maroc fera partie à l'horizon 2025 de la catégorie des pays à déficit hydrique chronique, avec une dotation de l'ordre de 689 m³/habitant /an seulement (CSE, 1996). La pluviométrie constitue le facteur limitant la production agricole en raison du fait que 90% de la superficie agricole utile se trouve en zone *bour*. Le déficit hydrique intervient à des périodes critiques du cycle végétal, souvent aggravé par de fortes températures et par la variabilité des sols. Ces conditions placent les agriculteurs dans un état continu de vulnérabilité et d'insécurité qui les empêchent d'adopter des techniques culturales nouvelles et d'entretenir les investissements, maintenant ainsi des niveaux faibles de rentabilité et de productivité. L'introduction dernièrement de l'assurance dans le domaine agricole vise à remédier à ce problème. L'expansion démographique couplée avec le système de transmission du patrimoine, entraîne un morcellement des exploitations agricoles et une diminution de la surface de terre disponible per capita. En 1994, elle était de 346 hectares pour 1 000 habitants. Elle ne sera que de 232 ha en 2020 en raison de l'expansion démographique, de l'urbanisation et de la dégradation des terres (Narjisse, 1998).

Au plan géographique, les terres à haut potentiel agricole sont concentrées dans les plaines et les plateaux atlantiques. L'augmentation des surfaces cultivées entre 1982 (7,9 millions ha) et 1995 (9,2) traduit une intrusion inquiétante de la mise en culture dans les zones forestières et pastorales. Outre l'inadéquation entre aptitude des terres et leur utilisation, cette intrusion aggrave l'érosion. A ceci s'ajoute le problème de la salinisation et de l'engorgement hydrique chronique, résultant de la mauvaise gestion et de la surexploitation des terres irriguées.

4.2. Le problème de la structure foncière

Cette structure est de nature à freiner la mise en valeur intensive des terres. 60% des exploitations agricoles ont une superficie de moins de 3 hectares, alors que 55% de celles d'Espagne ont plus de 50 ha. Le morcellement des terres entrave la mécanisation et l'utilisation intensive des intrants, ce qui affaiblit les revenus agricoles. Le fait que le mode de faire valoir prédominant soit du type indirect peut raccourcir le délai de jouissance de l'exploitation agricole et ne procure pas la stabilité nécessaire aux investissements productifs.

4.3. L'insuffisance du financement

La nature juridique de la structure foncière ne permet pas le financement des exploitations agricoles par les crédits. En effet, une grande partie des terres cultivées étant encore sous le statut

collectif ou *habous*, les agriculteurs manquent de garantie leur permettant d'obtenir des crédits, d'autant que les années successives de sécheresse ont contribué à leur endettement.

4.4. Le manque d'organisation professionnelle

L'organisation des agriculteurs en coopératives et/ou en associations professionnelles, qui leur permettraient de développer leurs activités de production et de commercialisation, est encore élémentaire. Ce manque d'organisation entrave l'acquisition de crédits, l'accès et le contrôle des marchés des intrants et des produits agricoles. Il en résulte qu'ils se trouvent obligés, de par leur précarité financière et l'absence de moyens de stockage, d'écouler leur production individuellement auprès d'intermédiaires à des prix non avantageux. Le manque d'organisation empêche les paysans de tirer parti des actions de vulgarisation agricole. Cette dernière souffre de l'absence de l'intégration entre recherche et développement. En effet, si sur le plan de la recherche agronomique, plusieurs essais ont permis la création de variétés culturales, de techniques d'irrigation d'appoint, de labour et de captage de pluie qui s'adaptent au stress hydrique, leur adoption par les agriculteurs est timide. L'âge avancé de la majorité des exploitants agricoles est une autre entrave à ces modernisations.

5. Les contraintes du secteur halieutique

Malgré l'atout principal du Maroc qui réside dans la longueur de ses côtes maritimes (3 500 km), la disponibilité en produits de la mer reste en deçà des attentes. En effet, en dépit de l'augmentation de la production entre 1990 (510 000 tonnes) et 1994 (850 000 tonnes), les quantités consommées n'ont pas dépassé les 200 000 tonnes. La consommation moyenne est de 7,5 kg par personne et par an, niveau de loin inférieur à la moyenne mondiale. Cette situation est la résultante de nombreuses contraintes auxquelles fait face le secteur halieutique dont :

- la surexploitation des ressources engendrée par des modes, moyens et capacités de production inadéquates portant préjudice au renouvellement des espèces et à l'équilibre des écosystèmes marins ;
- les pertes de poisson causées par la faiblesse des moyens de conservation à bord des navires, au moment du débarquement ainsi que pendant le transport ;
- la faible valorisation des captures en vue de leur commercialisation sur le marché national, ce qui n'encourage pas l'augmentation de la consommation déjà très faible ;
- les problèmes liés à la commercialisation illustrés par l'absence de véritables réseaux de distribution, surtout en ce qui concerne la chaîne du froid.

6. Stratégies et politiques alimentaires

La stratégie de l'Etat en matière de politique alimentaire s'inscrit dans le cadre de la mise à niveau et de la modernisation de l'agriculture, en vue d'améliorer sa compétitivité sur le marché international en conformité avec les engagements pris en matière de libéralisation des échanges

internationaux. Ainsi, l'augmentation de la production agricole pour parvenir à une autosuffisance alimentaire n'est plus faisable, et laisse la place à l'objectif plus réaliste d'une sécurité alimentaire garantie par les échanges commerciaux avec l'extérieur. Les principaux axes de cette politique s'articulent autour des actions suivantes :

- aménagements fonciers (épierrage, etc.) ;
- extension des surfaces irriguées ;
- développement de la recherche appliquée ;
- accroissement des ressources destinées au financement.

Dans les zones *bour*, la politique consiste à promouvoir la mise en valeur des terres à travers l'irrigation par la petite et moyenne hydraulique et à favoriser la concertation avec les populations locales et les différents partenaires économiques, en vue de réduire les disparités avec les zones des grands périmètres irrigués. Dans le secteur halieutique, la politique s'articule autour de la modernisation de la pêche côtière, la promotion de la pêche artisanale, et le développement du marché intérieur et de la consommation du poisson. Ce dernier axe suppose l'amélioration des circuits de distribution des produits de la pêche et de leur qualité. L'impact de la libéralisation des échanges sur les ressources naturelles et la sécurité alimentaire des couches vulnérables conduit à des scénarios plutôt pessimistes. En effet, la libéralisation peut être à l'origine de fluctuation des prix, une menace pour la sécurité alimentaire, surtout pour celle des couches vulnérables.

III. Accès des ménages à l'alimentation : niveaux et déterminants

1. Evolution des apports alimentaires des ménages

L'apport alimentaire, qui représente ce qui est effectivement consommé par les ménages, est un meilleur indicateur de la sécurité alimentaire puisqu'il intègre la dimension de l'accès. En effet, le disponible alimentaire à l'échelle nationale ne renseigne que sur les quantités disponibles et non sur leur répartition dans le pays par région, par classe socio-économique ou par période de l'année. Il faut préciser ici que le besoin nutritionnel (basé sur les données physiologiques) est exprimé par individu et par jour. Le disponible est lui évalué pour l'ensemble de la population et pour l'année. Or, plusieurs produits alimentaires connaissent des disponibilités qui varient d'une saison à l'autre. Ceci est lié partiellement à la troisième dimension de la sécurité alimentaire, à savoir la stabilité.

Alors que la consommation de céréales a baissé à l'échelle nationale et en milieu rural, elle a enregistré une légère augmentation de 7% entre 1970 et 1984 en milieu urbain. Cette augmentation serait due d'une part, à l'essor de l'urbanisation pendant cette période et d'autre part, à la libéralisation des prix de certains produits alimentaires opérée à partir de 1983 et au gel des salaires, pratiqués tous les deux dans le cadre du programme d'ajustement structurel. Par

ailleurs, l'évolution de la consommation des autres aliments révèle que, si le milieu urbain a connu, en moyenne, une augmentation de la consommation de viande, produits laitiers et fruits, le milieu rural a enregistré des baisses importantes de la consommation de ces produits. La commercialisation par les ruraux de leur production expliquerait en partie ces baisses. Par exemple, l'installation de centres de collecte de lait a incité les ruraux à vendre la majeure partie de leur production laitière au détriment de sa transformation en produits laitiers (Kortbi, 1988 ; Benjelloun, 1997).

Les disparités rural/urbain sont aussi le reflet des disparités de revenus. En effet, la dépense totale par tête est presque deux fois (1,9) plus forte en milieu urbain (9 224 Dh) qu'en milieu rural (4 624 Dh) (D. S., 1993). De même, 78,8% de la population la moins aisée résident en milieu rural. Constat valable aussi bien pour 1984-85 que pour 1990-91, ce qui montre que les disparités se sont accrues.

2. Evolution des apports nutritionnels des ménages

L'apport énergétique est resté pratiquement constant entre 1970 et 1984, avec une légère augmentation en milieu urbain. En 1984, le taux de couverture des besoins dépassait 100% pour l'énergie et la plupart des nutriments, sauf le calcium, le fer et la vitamine B2, reflétant la faible consommation de produits animaux. Ces taux sont les plus faibles dans les régions du Sud et de l'Oriental. Le déséquilibre de la ration alimentaire est reflété à plusieurs niveaux :

- la prédominance des céréales qui apportent 55,5% de l'apport calorique et 63% de l'apport protéique ;
- la prépondérance des produits végétaux qui fournissent plus de 80% de l'apport protéique ;
- la ration calorique est constituée dans ses deux-tiers de calories glucidiques reflétant la place des céréales et du sucre dans le régime alimentaire.

Ce déséquilibre est plus accentué en milieu rural qu'en milieu urbain. En comparant les rations alimentaires observées en 70 et en 84, on remarque que le milieu rural a connu une dégradation plus marquée pour l'apport protéique total, l'apport en protéines animales, en fer et en vitamine B2, alors que le milieu urbain a enregistré des augmentations pour l'ensemble des nutriments considérés.

Ce biais urbain n'est pas spécifique au Maroc. Il a été largement décrit par les économistes (Lipton, 1975). Les urbains ayant plus de poids sur les politiques économiques des Etats, ils poussent ces derniers à prendre des mesures en leur faveur, alors que les ruraux influent peu ces politiques. Ainsi, les politiques de subvention des produits alimentaires de base ont généralement bénéficié plus aux urbains. Le cas des céréales autoconsommées par les ruraux est manifeste à cet égard. Aussi, la subvention des prix à la consommation de ces produits ne stimule pas la production locale des produits similaires. Par exemple, la subvention du prix à la consommation

du blé tendre (dont une bonne partie de la quantité consommée est importée) n'a pas permis l'encouragement de la production du blé dur. Et la subvention des huiles de graines (principalement importées) eu un effet dépressif sur la production d'huile d'olive.

3. Déterminants de l'accès des ménages à l'alimentation

Les considérations relatives à la détermination des groupes vulnérables relèvent des critères suivants :

- géographique ou régional : zone administrative, urbain, rural ;
- écologique : par conditions climatiques, accessibilité ;
- économique : occupation, niveau de revenu, secteur formel ou informel, superficie de terre, types de cultures, migration, ménages dirigés par les femmes ;
- démographique : masculin, féminin, enceinte, allaitante, préscolaire, âge scolaire, personnes âgées.

Les groupes vulnérables le plus souvent considérés sont les suivants :

- parmi les ruraux : les sans terre non qualifiés, les agriculteurs de subsistance en déficit, les paysans à bas revenu qui pratiquent les cultures alimentaires, les paysans à bas revenu qui pratiquent les cultures de rente, les pastoraux et les ruraux des régions enclavées ;
- parmi les urbains : les employés du secteur informel et les chômeurs ;
- en général : les ménages dont le chef est une femme.

Au Maroc, l'étude sur les populations vulnérables (1997) du CERED²⁵, confirme l'importance de ces critères. Cette enquête a permis de découper le tissu social en quatre catégories sur la base du niveau de vie et de la vulnérabilité à la pauvreté, et donc de caractériser et de localiser les populations exposées à l'insécurité alimentaire. Le budget alimentaire représente une grande partie du budget de consommation, surtout pour les couches pauvres. Il est passé de 70,2% en 1959-60 à 45,5% en 1990-91. La relation entre la pauvreté et la consommation alimentaire au Maroc est illustrée par les élasticité-dépense totale de la demande alimentaire. Cette élasticité approche l'unité pour les 20% les moins nantis. En d'autres termes, l'augmentation du revenu les ménages de cette classe entraînera une augmentation de leur consommation alimentaire. En termes économiques, ces ménages sont loin de satisfaire leurs besoins alimentaires et peuvent être classés comme groupe à haut risque d'insécurité alimentaire. Le niveau de la consommation globale représente donc étroitement le niveau de consommation alimentaire.

²⁵ CERED, (1997), *Populations vulnérables : Profil socio-démographique et répartition spatiale*, Rabat, Maroc, 315 p.

3.1. Découpage social

L'enquête nationale de 1995 sur la famille a permis d'énumérer et de localiser les poches de précarité sociale (exposées au risque d'insécurité alimentaire) pour un meilleur ciblage des politiques d'intervention.

Le tableau suivant donne les effectifs extrapolés par couche sociale et milieu de résidence.

<i>Groupe social</i>	<i>Marginal</i>		<i>Vulnérable</i>		<i>Moyen</i>		<i>Aisés</i>		<i>Total</i>	
	<i>N^a</i>	<i>%</i>	<i>N</i>	<i>%</i>	<i>N</i>	<i>%</i>	<i>N</i>	<i>%</i>	<i>N</i>	<i>%</i>
Urbain	256,2	9,9	956,5	36,8	1038,8	40,0	345,0	13,3	2596,5	100,0
Rural	129,7	6,5	1035,7	51,9	747,7	37,1	82,7	4,1	1995,8	100,0
Total	386,0	8,4	1992,1	43,4	1786,4	38,9	427,7	9,3	4592,3	100,0

a : en milliers de ménages.

Source : CERED, 1997

3.2. Milieu de résidence

Ce tableau montre que les ménages socialement marginalisés sont plus représentés en milieu urbain (9,9%) qu'en milieu rural (6,5%). Le choix des stratégies devrait en tenir compte pour lutter contre la pauvreté : chômage très élevé et peu de possibilités de bénéficier des politiques de redistribution de revenu. Un examen plus poussé de ces groupes montre que 70,5% des ménages marginalisés en milieu urbain sont dirigés par des personnes nées en milieu rural ; le phénomène de marginalisation sociale est issu de l'exode rural. Déjà en 1990-91, 78,8% de la population dans le quintile inférieur de dépense résidaient en milieu rural alors que 81,2% du quintile supérieur résidaient en milieu urbain. La résidence en milieu rural est donc un facteur de vulnérabilité et par conséquent d'exposition à l'insécurité alimentaire. Par ailleurs, les données de l'enquête niveau de vie de 1990-91 montrent que ces niveaux sont généralement plus homogènes en milieu rural qu'en milieu urbain. Ainsi, le milieu urbain bénéficie généralement d'un plus grand accès aux biens de consommation mais cet accès y est inégal, à l'inverse du milieu rural où l'accès est plus équitable.

3.3. Région économique et type d'habitat

Les données de l'enquête sur la famille montrent que l'incidence de la marginalisation est plus élevée dans la région du Sud suivie de celles du Centre-Sud, Centre-Nord, et de l'Oriental. Cette répartition est donc liée au potentiel économique et social qu'offre chaque région. Aussi, les localités à fortes dépenses par tête sont celles où le niveau de vie moyen est le plus élevé mais aussi des niveaux d'inégalité les plus élevés. Il s'agit des régions économiques « Sud-urbain », « Nord-Ouest-urbain » et « Centre-urbain ». A l'intérieur des villes, le type d'habitat est un autre déterminant important de la marginalisation. En effet, les marginalisés tendent à se regrouper dans les types d'habitat « précaire » (11,3%), « collectif moyen » (15,1%), ancienne médina et alentours immédiats du « moderne continu » (12,2%).

3.4. Facteurs socio-démographiques

Le profil des ménages socialement marginalisés est saisissant à plusieurs égards. Un de ces ménages sur deux est dirigé par une femme. Un ménage sur deux est dirigé par une personne de 60 ans ou plus. Un ménage sur trois est dirigé par un veuf ou un divorcé. Un ménage sur cinq est constitué d'une personne vivant seule. Seulement 3,3% de ces ménages sont dirigés par des personnes dont le niveau scolaire est le secondaire ou le supérieur. Ces caractéristiques impliquent qu'une politique de lutte contre la pauvreté parmi ces ménages ne pourrait être restreinte à la création d'activités génératrices de revenu puisque ces ménages renferment très peu de membres actifs (0,39 par comparaison avec la moyenne nationale de 2,29). Cette politique ne toucherait, en effet, que la moitié des ménages socialement marginalisés. Le deuxième groupe de la population défavorisée dit « groupe vulnérable à la pauvreté » est numériquement plus important : 1 992 135 ménages, soit 43,4% de l'ensemble des ménages et 83,8% des ménages défavorisés. Ce groupe est plus représenté en milieu rural qu'en milieu urbain. Par région économique, l'Oriental, le Centre-Sud et le Centre-Nord sont les plus sujettes à la vulnérabilité.

3.5. Autres facteurs

L'enclavement est un autre facteur pouvant représenter un handicap dans l'accès à l'alimentation lorsqu'il est lié au manque de routes et de moyens de transport. Une étude effectuée dans la région rurale du Loukkos a montré qu'après le revenu, l'accès au marché était un déterminant important dans l'amélioration de la qualité du régime alimentaire (Benjelloun, 1993). En effet, la périodicité du souk, la distance au souk et le manque de moyens de transport font que les villageois ne peuvent s'approvisionner en produits frais (produits animaux, légumes et fruits) qu'une fois par semaine. Le réfrigérateur étant encore très peu utilisé, les villageois doivent concentrer la consommation des produits alimentaires périssables sur les quelques jours qui suivent le jour du souk. L'enclavement peut aussi être temporaire lorsque des villages sont bloqués par la pluie ou la neige. Plusieurs zones du Maroc sont régulièrement touchées par ce phénomène. Pendant ces périodes, les villageois sont forcés de limiter leur régime alimentaire aux produits localement disponibles, les céréales en l'occurrence. La variation saisonnière est encore de mise pour la consommation de plusieurs produits alimentaires, dont les produits laitiers, en particulier en milieu rural. La qualité hygiénique de l'alimentation et de sa manutention est un autre élément de la sécurité alimentaire puisqu'elle permet la diminution des pertes et la lutte contre les intoxications alimentaires. Au Maroc, la nourriture achetée dans la rue constitue actuellement une source importante des apports alimentaires des individus, surtout en milieu urbain. La qualité hygiénique de ce type d'alimentation n'est pas toujours garantie.

Les habitudes alimentaires et culinaires constituent un autre déterminant important. Ainsi, la consommation des céréales reste forte même lorsque le revenu augmente. La consommation de poisson est encore très faible surtout en milieu rural. Quelques habitudes telle que la cuisson

trop longue des aliments et la consommation excessive du thé pendant les repas constituent une autre cause de déperdition de nutriments (vitamines et minéraux). En milieu urbain dans les couches sociales aisées, les nouvelles habitudes alimentaires : restaurants « fast food », supermarchés, mode de vie sédentaire... modifient la nature du problème nutritionnel entraînant les désordres tels que l'obésité et les maladies cardio-vasculaires.

3.6. Récapitulation des déterminants de la vulnérabilité

L'analyse des déterminants de la vulnérabilité des ménages à la pauvreté effectuée par le CERED sur la base de l'enquête nationale sur la famille de 1995, en a montré les déterminants les plus importants :

- la résidence en milieu rural ;
- la résidence dans les régions économiques de l'Oriental, du Centre-Sud ou du Centre ;
- le fait que le chef de ménage soit une femme ;
- le fait que le chef de ménage soit sans instruction (en milieu rural surtout) ;
- l'effectif élevé dans le ménage de membres âgés de 7 à 14 ans (surtout en milieu rural) et l'effectif réduit de membres âgés de 25 à 34 ans.

Par ailleurs, le nombre d'actifs occupés par ménage se distingue par l'effet le plus important et le plus significatif sur les risques d'exposition à la pauvreté. Cette analyse permet de conclure que la politique de lutte contre la pauvreté doit être axée sur les interventions en matière d'éducation, de formation, de planification familiale et d'emploi.

IV. Etat nutritionnel de la population

Peu d'enquêtes ont mesuré l'état nutritionnel de la population marocaine. Trois enquêtes nationales réalisées à partir de 1994 ont considéré le statut nutritionnel de la population en micronutriments, fer, iode et vitamine A.

1. Statut anthropométrique

L'enquête anthropométrique de 1990-91 a montré que le déficit pondéral a reculé parmi les enfants de moins de 11 ans, se situant à 12% (15% en milieu rural et 7% en milieu urbain). Le retard de croissance, indicateur plus étroitement lié au développement économique, se situe à 24% (29% en milieu urbain et 16% en milieu rural). Le retard de croissance est plus fréquent dans le Nord-Ouest et le Sud, l'Oriental étant le plus favorisé. La prévalence diminue avec l'amélioration du niveau socio-économique (D. S., 1993). La taille et l'éducation des parents ont aussi un effet. Les enfants de mères de petite taille (<150 cm) ont presque 1,8 fois plus de risque d'avoir un retard de croissance. Ceux de mères analphabètes connaissent un risque 1,8 fois plus élevé que celui de mères alphabétisées. L'éducation des mères a plus d'effet que celle du père et sur le retard de croissance et l'insuffisance pondérale. Le nombre d'enfants par ménage ressort

comme un facteur très important. La proportion de ménages touchés par le retard de croissance des enfants passe de 16% chez les ménages avec un enfant à 65% chez les ménages avec 4 enfants ou plus. Ceci reflète l'effet négatif de la taille de la famille sur l'état nutritionnel des enfants et confirme l'impact de l'expansion démographique sur un des indicateurs de la sécurité alimentaire, la stabilité.

L'état nutritionnel des adultes tel que reflété par les indicateurs de maigreur (indice de masse corporelle $IMC < 20$ chez les hommes et < 18 chez les femmes) et d'obésité ($IMC > 30$ chez les hommes et > 28 chez les femmes) a été évalué dans l'enquête nationale de 1984-85. Le taux de maigreur est plus élevé chez les hommes (19,8%) que chez les femmes (4,1%). Le milieu de résidence n'a pas d'influence sur les hommes. Parmi les femmes, l'obésité est plus répandue en milieu urbain (19,7%) qu'en milieu rural (10,3%), du fait des moindres activités physiques des femmes urbaines (notamment la marche lors de la recherche du bois ou de l'eau).

2. Statut en micronutriments

Un aspect important de la sécurité alimentaire concerne le problème communément appelé « la faim cachée », lié à la déficience en micronutriments (tels que le fer, l'iode ou la vitamine A). L'enquête sur la prévalence de l'anémie par carence en fer réalisée en 1994 a montré des taux inquiétants, notamment parmi les femmes enceintes (45%). Ce taux est de 30% parmi les femmes en âge de procréation et de 34% parmi les enfants de moins de cinq ans. Il n'est que de 10% parmi les hommes. Les différences dans ces prévalences trouvent leur explication dans les besoins accrus occasionnés par la croissance et l'état physiologique. L'enquête sur le goitre (déficience en iode) a révélé une prévalence moyenne de 22% à l'échelle nationale, avec des poches atteignant jusqu'à 77% dans certaines provinces. Une enquête dans une commune du Haut Atlas a rapporté un taux de 97% parmi les enfants de 6 à 14 ans, reflétant le caractère endémique de cette affection (Ahanou, 1995). Certaines sources indiquent que la prévalence d'avitaminose A modérée atteindrait 40% parmi les enfants de 6 à 36 mois.

Conclusion

L'analyse de la sécurité alimentaire dans ses trois dimensions (disponibilité, accès et stabilité) et à travers ses trois niveaux (national, des ménages et des individus) a montré qu'elle est encore loin d'être atteinte. En effet, les disponibilités alimentaires, résultant de la production nationale et des importations, ne satisfont pas entièrement la demande. Ces disponibilités sont inégalement réparties par région, par milieu de résidence et par couche socio-économique. Ainsi, l'accès des ménages à une alimentation quantitativement satisfaisante est conditionné par certains facteurs qui ne sont pas encore garantis pour une tranche non négligeable de la population. Les déterminants les plus importants de cet accès sont le milieu et la région de résidence, le niveau de revenu et l'éducation.

Sur le plan qualitatif, la ration alimentaire est déséquilibrée, avec une prédominance des produits d'origine végétale, particulièrement les céréales qui continuent à occuper une place excessive. Ce déséquilibre, résultat des conditions socio-économiques et des habitudes alimentaires est, en partie, à l'origine de certaines déficiences nutritionnelles (calcium, fer, vitamine A et vitamine B2). Ces déficiences se manifestent également sur le plan clinique par la prévalence élevée dans la population de désordres tels que l'anémie. Le goitre est encore répandu dans de nombreuses zones montagneuses du pays.

Dans l'objectif d'harmoniser le niveau des approvisionnements alimentaires avec l'expansion démographique en cours, un ensemble de politiques et d'actions s'imposent. Il est indispensable d'opter pour une croissance économique qui assure la sécurité alimentaire pour les plus pauvres et qui garantit l'accès à l'éducation pour les femmes et les enfants. Une telle politique pourrait limiter la croissance démographique qui tend à intimider les efforts visant l'augmentation des approvisionnements alimentaires.

Sur le plan de l'amélioration des apports alimentaires et nutritionnels des ménages et des individus, les politiques relèvent des niveaux macro-économique et micro-économique. Le développement socio-économique des régions à faible potentiel et la réduction des disparités rural/urbain sont des conditions sine qua non de l'accès d'une bonne partie de la population à une alimentation suffisante, équilibrée et saine. L'équilibre nutritionnel passe par la diversification de la production alimentaire et, par conséquent, de la consommation alimentaire. Par ailleurs, certaines déficiences nutritionnelles appellent des solutions spécifiques telles que la fortification des aliments en nutriments. Certaines de ces actions sont déjà en place (iodation du sel). D'autres sont en cours de planification (fortification d'aliments en fer ou en vitamine A et supplémentation des femmes enceintes en fer).

L'éducation nutritionnelle est encore rudimentaire au Maroc. La lutte contre l'analphabétisme est un préalable utile à la stratégie de planification familiale. L'éducation nutritionnelle devrait se consacrer à l'amélioration du comportement du consommateur en matière de choix des aliments, de leur qualité hygiénique et nutritive ainsi qu'en matière de mode de vie général (activité physique, lutte contre le tabagisme, etc.). Enfin, le rôle de la recherche dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et la réduction de la pression démographique est des plus importants. En particulier, les efforts devraient aller dans le sens de l'amélioration des technologies de conservation pour les rendre attractives aux populations pauvres et de la modification des barrières institutionnelles à la protection de l'environnement.

Références bibliographiques

- Commission européenne, (1996), Direction Générale du Développement, « *La sécurité alimentaire à long terme* », Courrier de la planète, Numéro conjoint, sept.- oct. 1996.
- D. S., (1991), *Consommation et dépenses des ménages* 1984-85. Vol. 4, Coefficients d'élasticité. Rabat, Maroc.

- D. S., (1993), *Niveaux de vie des ménages 1990-91*, Vol. 3, Etat nutritionnel des enfants de moins de 11 ans, Rabat, Maroc.
- D. S., (1987), *Consommation et dépenses des ménages 1984-85*, Premiers résultats. Vol. 1, rapport de synthèse, Rabat, Maroc.
- FAO, (1996), *Besoins alimentaires et croissance démographique*. Documents d'information technique 1-5, Vol. 1, Sommet Mondial de l'Alimentation, Rome, Italie.
- FAO, (1992), « *Amélioration de la sécurité alimentaire des ménages* », Document thématique n° 1, In Les grands enjeux des stratégies nutritionnelles, Conférence Internationale sur la Nutrition, Rome, Italie.
- FAO, (1996), *Sécurité alimentaire des ménages et foresterie : analyse des aspects socio-économiques*, Note sur la foresterie communautaire n° 1, Rome, Italie.
- FAO, (1997), *Implications of economic policy for food security, A training manual. Training materials for agricultural planning*, n° 40, Rome, Italy.
- I.A.V. Hassan II, (1992), *La situation alimentaire et nutritionnelle et ses déterminants : les principales actions entreprises dans les domaines alimentaires et nutritionnels au Maroc*, Rabat, Maroc.
- MAMVA, (1996), *Situation de l'Alimentation au Maroc. Document préparé pour le Sommet Mondial de l'Alimentation*, 13-17 nov. 1996, Rome, Italie.
- Nations Unies, (1994), *Rapport de la Conférence Internationale sur la population et le développement*, Le Caire 5-13 septembre 1994.
- Royaume du Maroc, (1993), *Plan d'Action National en faveur de la Nutrition*, Rabat, Maroc.
- UNFPA, (1996), *Population Issues, Briefing kit*, New York, NY, USA.
- UNICEF (1994), *The urban poor and household food security. Policy and project lessons of how governments and the urban poor attempt to deal with household food insecurity, poor health and malnutrition. Concepts, evidence and case studies. Urban Examples*, Vol. 19. New York, NY, USA.
- Van Esterik Penny, (1984), *Intrafamily food distribution : its relevance for maternal and child nutrition. Cornell Nutritional Surveillance Program*, Working Paper Series n° 18. Cornell University, Ithaca, New York, USA.
- Von Braun J. Bouis H., Kumar S. and Pandya-Lorch R., (1992), *Improving food security of the poor : concept, policy, and programs*, IFPRI, Washington D.C. USA.
- World Bank, (1980), *Food security in food deficit countries*, Working Paper n° 393, Bank, Washington D.C. USA.
- World Bank, (1982), *Nutrition and health status indicators : suggestions for surveys of the standard of living in developing countries*, LSMS Working Paper n° 13, Washington D.C. USA.

Migration internationale et développement au Maroc

(Abdesselam Fazouane)

Introduction

Les Marocains résidant à l'étranger sont aujourd'hui un peu moins de deux millions. Ils sont fortement concentrés en Europe. Leur histoire a commencé par une migration d'essence provisoire et ponctuelle. Le Nord a, dans les années 60, fait appel à eux dans la relance de la croissance économique. Les candidats à l'émigration voulaient améliorer leurs situations socio-économiques. L'émigration marocaine a par la suite subi de profondes mutations pour devenir une migration permanente, acquérir le caractère de clandestinité et s'étendre aux cerveaux du pays.

On assiste, à la fin de ce second millénaire, à plusieurs débats sur la migration internationale et particulièrement sur la relation entre migration internationale et développement. Dans le cadre de ce chapitre, on fera une synthèse et développera le cas du Maroc. Nous ferons, dans un premier temps, une revue des différentes phases du processus migratoire. Dans un second nous présenterons les caractéristiques et causes de cette migration. Nous analyserons ensuite les transferts de revenus des émigrés ainsi que leurs retombées directes. Dans un quatrième temps, nous étudierons la relation entre migration internationale et développement aux niveaux national et local et dans un dernier point, nous donnerons une appréciation de la place de la migration internationale dans le cadre de l'accord de Libre-Echange conclu dans la région de la Méditerranée.

I. Les différentes phases du processus migratoire

L'émigration marocaine est un phénomène fort ancien. Elle trouve ses origines dans la domination coloniale. Après être passée par différentes étapes, elle connaît actuellement une diversification de ses destinations, un changement de son contenu et de ses caractéristiques démographiques et socio-économiques, et se généralise à l'ensemble du territoire national. Elle est fortement concentrée en Europe, et plus particulièrement en France, aux Pays-Bas, en Belgique et en Allemagne, ainsi que dans de nouveaux pôles d'attraction, comme l'Italie et l'Espagne (Tableau 1).

1. Une migration ponctuelle fortement contrôlée (avant 1960)

Dès la fin du 19^{ème} siècle et le tout début du 20^{ème}, des flux de travailleurs agricoles des régions Nord-Est et du Souss sont partis pour l'Algérie et la Tunisie afin de combler un déficit de main-d'œuvre dans les fermes des européennes. Par la suite, et avec le déclenchement de la guerre

1914-18 en Europe, des dizaines de milliers de Marocains furent réquisitionnés et amenés de force en France pour travailler dans les usines, sur les chantiers les plus divers et sur les fronts de bataille. A l'issue du conflit, la plupart furent rapatriés. A la veille du second conflit mondial de 1939-45, quelques dizaines de milliers de Marocains furent de nouveau recrutés par la France, comme travailleurs et comme soldats. Après la seconde guerre mondiale, la reconstruction de l'Europe occidentale dans le cadre du Plan Marshall n'amena que peu de Marocains.

Tableau 1 : Evolution de la population marocaine résidente dans les principaux pays d'émigration marocaine (en milliers)

<i>Année</i>	<i>France</i>	<i>Pays-Bas</i>	<i>Belgique</i>	<i>R.F.A.</i>	<i>Italie</i>	<i>Espagne</i>	<i>Pays Scandinaves</i>	<i>Total</i>
1968	84,2	16,6	21,0	18,0	-	-	-	139,8
1975	260,0	33,2	65,9	25,7	-	-	3,1	387,9
1982	441,1	93,2	110,0	42,6	-	4,1	4,8	695,8
1984	500,0	111,3	123,2	45,1	2,6	5,2	5,0	792,4
1990	572,7	156,9	141,7	69,6	78,0	11,4	6,1	1 036,4
1993	600,0*	164,6	145,4	82,8	97,6	61,3	7,1	1 158,8

Sources :

INSEE, Recensement de la population de 1990

SOPEMI, OCDE, 1990 et 1995.

ISEO, Pays-Bas 1991

SCB, Suède 1990

Danemark Statistik, 1990

INS, Belgique, 1990

(-) Non disponible.

() Estimation de l'auteur.*

2. Une migration en expansion (1960-1974)

Après l'indépendance du Maroc en 1956, la migration internationale a augmenté de façon plus régulière et massive, en comparaison avec la période coloniale où l'évolution était troublée et aléatoire. L'émigration marocaine a trouvé le marché français de l'emploi largement ouvert, et s'est aussi orientée vers d'autres marchés, notamment ceux de la Belgique, des Pays-Bas et de l'Allemagne. Effectivement, les années 1963 et 1964 ont constitué un tournant décisif sur les plans quantitatif, qualitatif et spatial de l'émigration marocaine. Des accords bilatéraux entre le Maroc et les pays demandeurs de main-d'œuvre ont été établis. Ils provoquèrent une recrudescence extraordinaire des départs vers ces pays. Ainsi, entre 1962 et 1974, plus de 300 000 travailleurs marocains sont partis en France, aux Pays-Bas, en Belgique et en Allemagne. D'autres, en nombre non négligeable, ont pris la direction des Pays scandinaves, de l'Autriche, de la Suisse et des pays méditerranéens, notamment l'Italie, mais surtout l'Espagne et Gibraltar. Durant la même période, et surtout à partir de 1967, la quasi-totalité de la communauté juive marocaine, estimée à l'époque à plus de 200 000, a pris direction de l'Europe, de l'Amérique du Nord et surtout du Moyen Orient.

3. Une migration en mutation (après 1974)

La crise économique des années 70 a entraîné de profondes transformations de l'émigration marocaine. Elle a été à l'origine de l'instauration de nouvelles politiques de contrôle de l'immigration de la main-d'œuvre permanente par les différents pays importateurs, et de politiques d'incitations et de primes au retour dans les pays d'origine. L'émigration marocaine a, dès la crise, changé de nature, et s'est de plus en plus effectuée dans le cadre du regroupement familial. D'autres formes sont devenues plus significatives, à savoir l'émigration saisonnière, irrégulière ou clandestine.

Ainsi, l'émigration des enfants et des femmes est devenue une composante essentielle de l'émigration marocaine régulière. A côté de cette tendance, l'émigration saisonnière est venue répondre à une demande accrue de main-d'œuvre, notamment dans l'agriculture, les bâtiments et travaux publics, mais elle a diminué par la suite. Cette situation a conduit à une recrudescence de l'émigration clandestine. Ce type de migration a bénéficié au départ de beaucoup de tolérance de la part des autorités publiques du pays de départ et des pays d'accueil, mais elle a été plus tard condamnée et combattue. Elle a néanmoins continué à se manifester de par, principalement, la persistance de l'économie souterraine en Europe occidentale, et plus particulièrement au Portugal, en Espagne, en Italie et en Grèce, où le secteur informel représente une part importante, se situant entre 20 et 25% du revenu national.

A côté de ces mouvements qui se sont opérés en Europe, de nouveaux pays occidentaux ont commencé depuis quelques années à intéresser les Marocains, comme le Canada, l'Australie et les Etats-Unis d'Amérique. Dans ce cadre, on assiste à une nouvelle forme de migration, celle des cerveaux, de la matière grise marocaine.

II. Les caractéristiques et les causes de la migration

Après cet aperçu sur les phases par lesquelles est passée l'émigration marocaine, il est indispensable de connaître ses caractéristiques et ses causes. Elle était au départ confinée dans quelques régions pauvres, généralement montagneuses, à peuplement sédentaire ancien et à très forte pression démographique, comme le Souss et le Rif. Par la suite, elle s'est amplifiée pour atteindre toutes les campagnes marocaines, puis les villes frappées par un exode rural intense, un chômage endémique et un sous-emploi important. Le Maroc allait fournir aux pays européens une main-d'œuvre flexible, docile et peu coûteuse en raison de sa proximité géographique, de son lien historique avec ces pays et de la détérioration des conditions socio-économiques. Effectivement, on enregistre une forte augmentation du coût de la vie et une réduction drastique des possibilités d'emploi, et par conséquent une accentuation exagérée du chômage dans toutes les classes d'âges, particulièrement chez les jeunes détenteurs d'un niveau d'instruction et même de diplômes élevés. La migration s'est présentée pour eux comme une solution en vue d'atteindre

un objectif excessivement idéalisé. Malgré la fermeture des frontières européennes, plusieurs milliers de jeunes réussissent à s'installer dans des conditions plus ou moins légales en Europe, en ayant parfois recours à des moyens dangereux.

L'émigration, qui concernait à l'origine essentiellement les zones rurales et une main-d'œuvre pas ou très peu qualifiée, a intéressé de plus en plus de citadins et une main-d'œuvre plus qualifiée. Cette vague de migration comprend des cadres moyens et supérieurs, ayant reçu une formation coûteuse pour le pays, tels que des médecins, des enseignants universitaires et des ingénieurs, qui se portent candidats pour émigrer vers les nouveaux pays d'immigration, à savoir le Canada, l'Australie et les Etats-Unis d'Amérique. On assiste donc à la migration de la matière grise marocaine, qui serait pourtant d'une grande utilité pour le développement du Maroc.

L'émigration marocaine vers l'Europe qui s'est opérée après la crise économique des années 70 trouve ses causes beaucoup plus dans des raisons familiales que dans la recherche du travail et dans l'amélioration du niveau de vie. Ceci confirme l'existence de réseaux migratoires dynamiques qui ont fonctionné malgré les politiques européennes de contrôle de l'immigration. Nous avons assisté progressivement à la féminisation et au rajeunissement de la migration. La communauté marocaine à l'étranger s'est vue, au fil du temps, tendre vers une certaine normalisation démographique, tout en adoptant un comportement fécond d'un niveau un peu plus élevé que celui des Marocains restés au Maroc.

III. Les transferts des revenus des émigrés et leurs retombées

L'émigration marocaine a eu d'importants impacts sur l'économie du Maroc, en particulier concernant l'atténuation du chômage, l'entrée de devises, l'entretien et la survie de plusieurs milliers de familles, et l'alimentation de l'investissement. Il est difficile d'estimer avec exactitude le volume des transferts à destination du Maroc, car ils s'effectuent par une multitude de voies. En effet, à côté des transferts empruntant les canaux officiels (banques et poste), d'autres arrivent sous forme liquide apportés par l'émigré lui-même ou par des messagers. D'autres encore sont rapatriés sous forme de marchandises. Cette dernière catégorie représente des montants considérables qui peuvent atteindre jusqu'à 25% des transferts globaux. Elle comprend les effets personnels des migrants, du mobilier, des biens de consommation durables, notamment les voitures particulières, des articles électroménagers et du matériel électronique. Les transferts qui ont transité par les banques et la poste sont passés de moins de 400 millions de Dh en 1970 à 17,516 milliards en 1996. Entre ces deux dates, les transferts ont connu une augmentation assez régulière, mise à part la baisse observée en 1982, la chute de 1988 et la diminution qui s'opère depuis 1993 (Tableau 2).

Ces montants transférés représentent les économies réalisées par les émigrés sur leurs salaires, leurs pensions de retraite ou d'invalidité, les allocations familiales, les allocations maladies, les transferts à titre des départs définitifs, etc. Les rythmes d'évolution de ces transferts ont beaucoup dépendu de facteurs conjoncturels et structurels :

- 1971 : installation de banques marocaines à l'étranger ;
- les années 70 marquées par le chômage, le regroupement familial et la reconversion des émigrés dans le commerce ;
- 1982 : suppression de la prime de parité entre le dirham et le franc français et son remplacement par la prime de change de 10% pour le franc français et de 5% pour les autres devises ;
- 1988 : nouvelle suppression de la prime de change ;
- 1990 : dévaluation du dirham ;
- les années 80 et 90 : concurrence du système bancaire européen avec les banques marocaines ; changements de comportement des émigrés qui manifestent un attachement moindre à leur pays d'origine que la première génération d'émigrés ;
- maintien d'un niveau relativement bas du taux d'inflation.

Tableau 2. Rapatriements effectués par les résidents marocains à l'étranger (en millions de Dh)

Année	Montants	Evolution (en %)	Année	Montants	Evolution (en %)
1968	200,0		1983	6 515,4	27,4
1969	302,3	51,2	1984	7 680,8	17,9
1970	316,8	4,8	1985	9 732,2	26,7
1971	480,2	51,6	1986	12 730,6	30,8
1972	640,3	33,3	1987	13 267,9	4,2
1973	1 020,8	59,4	1988	10 700,4	-19,4
1974	1 557,2	52,5	1989	11 200,0	4,7
1975	2 159,6	38,7	1990	16 537,6	47,7
1976	2 418,5	12,0	1991	17 328,1	4,8
1977	2 652,1	9,7	1992	18 530,7	6,9
1978	3 200,0	20,7	1993	18 215,9	-1,7
1979	3 996,0	24,9	1994	16 814,4	-7,7
1980	4 147,6	3,8	1995	16 263,5	-3,3
1981	5 240,2	26,3	1996	17 516,0	7,7
1982	5 114,5	-2,4			

Source : Statistiques de l'Office de Change.

Les transferts sont émis en majorité des pays européens, et surtout de la France, foyer de la migration marocaine. Néanmoins, d'autres bassins pourvoyeurs de transferts sont en plein développement. Un premier groupe rassemble l'Italie, l'Espagne, la Grande Bretagne, la Suisse et les pays scandinaves. Un second regroupe les pays arabes pétroliers, principalement la Libye, l'Arabie Saoudite et les Emirats Arabes Unis.

Les transferts effectués par les résidents marocains à l'étranger sont destinés à subvenir aux besoins de base de parents restés au Maroc et à réaliser des projets avec l'épargne restante. L'immobilier occupe une place écrasante dans les réalisations des émigrés au Maroc. On dit à ce propos qu'il y a eu une tendance exagérée des émigrés vers ce type d'investissement. Les projets consistent essentiellement en la construction, l'achat ou l'amélioration des conditions de logement, ou en l'achat de lopins de terre. Cette orientation est cependant également dictée par le déficit en logement au Maroc, par la nécessité d'y avoir un pied à terre et de préparer un retour éventuel.

D'autres projets sont orientés vers la modernisation des exploitations agricoles, avec l'achat de pompes à eau, de matériel roulant autres que les véhicules à usage personnel, etc. D'autres encore visent le secteur du commerce et de la restauration par l'acquisition de fonds de commerce, cafés, boulangeries, pâtisseries, etc.

La concentration des investissements dans le logement et la terre n'a rien d'étonnant du fait que les premières vagues d'émigrés sont majoritairement des ouvriers pas ou très peu qualifiés, et que leur séjour à l'étranger les a rendu un peu plus qualifiés, un peu plus riches mais n'a pas fait d'eux des entrepreneurs. En plus de cette défaillance, le secteur industriel nécessite des sommes très importantes et un esprit d'association. Une telle orientation manquait dans l'expérience à cause de la méconnaissance de l'environnement économique marocain. A côté de ces éléments qui montrent la non orientation de l'épargne des émigrés vers l'investissement le plus productif, il y a l'apport maigre des organismes spécialisés dans l'appui technique, tels que l'Office de Développement et de l'Industrie (ODI) et l'Office de Développement des Coopératives (ODECO). Ceci étant, les résidents marocains à l'étranger constituent une communauté prête à investir dans la production. Cette tendance s'est concrétisée grâce à certaines politiques d'incitation aux investissements et aux transferts des résidents marocains à l'étranger.

Effectivement, la *Bank Al Amal*, créée en 1989, a pour mission essentielle le financement partiel des investissements, en vue de promouvoir le développement économique et social, et en particulier les projets d'investissement initiés par les résidents marocains à l'étranger dans le but de leur réinsertion au Maroc. En 1993, une circulaire de l'Office de Change a donné la possibilité aux résidents marocains à l'étranger de détenir auprès des banques marocaines des comptes en dirhams convertibles avec un versement initial de 100 000 Dh. Une telle contrainte a été supprimée par une autre circulaire en 1995.

La loi sur la privatisation de 1993 a permis aux résidents marocains à l'étranger de participer aux rachats des entreprises publiques et semi-publiques. Leur participation à la privatisation des entreprises CTMLN, CIOR, SOFAC/CREDIT, SNI, BMCE, GENERAL

TIRE, CREDIT EQDOM et SAMIR s'évalue à près de 23% des souscripteurs et à environ 20% des titres souscrits. C'est donc une participation très appréciable.

La charte de l'investissement de 1995 stipule l'instauration d'un régime de convertibilité et permet le transfert des bénéfices nets d'impôts sans limitation de montant ni de durée.

IV. Le développement local et national dans le cadre de l'émigration internationale

Les transferts des résidents marocains à l'étranger ont eu, outre des retombées directes, d'importants impacts sur la balance de paiements, et par conséquent sur le financement de la croissance économique ou sur les équilibres financiers extérieurs du Maroc. La part de ces transferts dans les recettes courantes de la balance de paiements est passée de 10% à 23% entre 1971 et 1993. Ils ont permis de contribuer à la couverture des importations dans les années 80 à concurrence de 20 à 38%. Ces transferts, qui ne représentaient en 1971 que la moitié des recettes touristiques et la moitié des recettes des phosphates, dépassent de 60% celles du secteur touristique et constituent le double de celles des phosphates en 1993. Ces transferts ont donc constitué un facteur essentiel de financement du développement en permettant l'allégement de la balance de paiements. De nos jours, l'économie marocaine se trouve fortement dépendante de ces transferts provenant des émigrés.

L'émigration a eu, au niveau global, d'importants impacts socioculturels. Elle s'est assignée un rôle dans l'accélération du processus d'urbanisation au Maroc, a favorisé la scolarisation et a permis de réduire l'écart entre filles et garçons en matière d'éducation. Elle a aussi favorisé des changements dans le statut social et la position de la femme au sein de la société, a contribué à l'accélération de la transition démographique, notamment dans les villes. Par les transferts de leur épargne, les émigrés ont aussi beaucoup contribué à la réduction des disparités sociales et au recul de la pauvreté.

L'émigration a eu des impacts sur le développement au niveau local. En fait, les émigrés sont demeurés fortement attachés à leur famille et à leur milieu d'origine. Beaucoup d'entre eux sont issus des régions défavorisées en situation de marginalité écologique à tel point qu'il est difficile de prévoir correctement les changements possibles. L'impact attendu de l'émigration sur le développement de ces régions, qui sont par excellence agricole, dépendra de plusieurs facteurs associés au potentiel naturel de la région, à sa localisation spatiale, à son degré potentiel d'être intégré dans l'économie de marché et à son degré de pression humaine sur les ressources locales.

Dans plusieurs études, l'impact positif de l'émigration internationale sur le changement agricole a été mis en évidence, dont notamment le développement de l'irrigation dans des régions

défavorisées. Les émigrés sont devenus des agents d'avant-garde dans l'adoption et la diffusion de l'innovation agricole, et ont joué un rôle dans la préservation et l'intensification de l'agriculture.

De plus, grâce à l'injection de capitaux dans l'économie locale, l'émigration a eu des effets multiplicateurs dans la tertiairisation des activités rurales. La campagne marocaine a été affectée, en outre, par une micro-urbanisation généralisée se manifestant par le développement de petits centres urbains. Une telle urbanisation s'est opérée de manière anarchique en l'absence de plans directeurs d'aménagement du territoire. Les constructions se sont établies sur des terres agricoles jusque là exploitées. De même, les périmètres irrigués, dont la mise en valeur a coûté cher, ne semblent pas freiner cette extension urbaine. Un tel débordement a fait de certaines villes des chantiers permanents de construction, qui ne respectent pas, dans la majorité des cas, le style architectural traditionnel de la région. Cette urbanisation s'inscrit dans le cadre d'une motivation collective de recherche de conditions de vie meilleures et de conditions satisfaisantes pour investir le produit de l'épargne accumulée à l'étranger.

V. La migration internationale et l'accord de libre échange avec l'Union Européenne

Nous avons vu dans ce qui précède que le développement qui s'est amorcé grâce à l'émigration internationale était étroitement lié aux transferts des résidents marocains à l'étranger. Or, ces transferts seront appelés à se réduire de par l'effet de l'arrivée des enfants des émigrés (2^{ème} et 3^{ème} générations) à l'âge adulte et du développement de l'esprit d'installation durable, voire même définitive dans le lieu d'immigration. On relève, en effet, un attachement aux pays d'accueil, une tendance à adopter le mode de consommation occidental et un choix de naturalisation. Le Maroc, dans sa politique globale de développement, ne devra plus compter sur cette voie pour le financement de la croissance économique future. Du côté européen, il devient d'autre part difficile d'absorber les flux migratoires émanant du Sud de la Méditerranée. La politique de contrôle de l'immigration se trouve justifiée par les craintes de maintien de la prospérité. Les émigrés accusent les taux de chômage les plus élevés, à tel point que la migration devient un fardeau pour les pays d'accueil.

Au Maroc, les flux migratoires sont appelés à se perpétuer du moment que la situation du chômage s'aggrave. Cette situation est le résultat, en premier lieu, de l'accroissement démographique encore élevé (environ 300 000 demandeurs d'emploi arrivent annuellement sur le marché de travail) et, en second lieu, de la faiblesse du niveau de compétitivité de la grande majorité des entreprises.

L'accord de libre échange, signé par la Tunisie et le Maroc d'une part, et par les pays de l'Union Européenne d'autre part, vient répondre en partie à cette problématique de migration internationale et développement. Par cet accord, l'Europe cherche à substituer aux flux

migratoires des flux de biens et de capitaux. Les pays du Sud de la Méditerranée estiment ouvrir leurs économies et assurer la compétitivité pour réaliser leur développement. Effectivement, l'ouverture à la concurrence ne sera qu'une source de relance et d'accélération du rythme de développement. La stabilisation de la population dans le pays d'origine, voire dans la région d'origine, contribuera au développement local.

Ce processus de libre échange devrait, à court et à moyen terme, être accompagné d'une augmentation du chômage, et par conséquent du niveau de la pauvreté, car la croissance économique ne suffit pas encore à faire face à la croissance démographique. Mais à plus long terme, l'augmentation de l'épargne et de l'investissement permettra probablement une diminution progressive du chômage. La plupart des études consacrées aux accords de libre échange concluent à une convergence à long terme des niveaux de rémunération, qui devraient avoir un effet réducteur sur la propension à émigrer.

Conclusion

L'émigration marocaine est passée d'une migration fortement contrôlée au cours de la période coloniale, à une migration en expansion dans les années 60 et au tout début des années 70, puis à une migration en mutation. En fait, après la politique de contrôle de l'immigration menée par les pays européens après la crise économique des années 70, la migration régulière a continué à se manifester, mais dans le cadre du regroupement familial. D'autres formes se sont présentées comme solution pour surmonter le contrôle de l'immigration et la situation du chômage qui s'est aggravée au Maroc, à savoir l'émigration saisonnière, l'émigration clandestine et la fuite des cerveaux.

L'émigration qui concernait à ses débuts les zones rurales et une main-d'œuvre pas ou très peu qualifiée s'est vue, au fil des jours, s'étendre aux citadins qualifiés voire aux diplômés de très haut niveau. La migration trouve sa cause profonde dans la pauvreté et dans la recherche de l'amélioration des conditions de vie et des revenus.

Cette émigration, qui concerne aujourd'hui un peu moins de deux millions de Marocains à l'étranger et principalement en Europe, a beaucoup joué dans l'allégement de la balance de paiements, dans l'entretien et la survie de plusieurs milliers de familles et dans l'investissement, en partie vers l'immobilier. Cette réalité n'est pas surprenante, puisque les émigrés ne sont pas des entrepreneurs pour s'orienter plus vers le secteur industriel, qui nécessite des sommes importantes et un esprit d'association. De plus, les émigrés ont une connaissance trop médiocre de l'environnement économique marocain, et l'appui technique qui devrait être attendu des organismes spécialisés tels que l'ODI ou l'ODECO est maigre. Par contre, les émigrés ont bien montré leur volonté d'investir plutôt que de thésauriser par leur participation très appréciable aux opérations de privatisation de certaines entreprises publiques ou semi-publiques lancées en 1993.

Le développement qui a découlé de l'émigration s'est manifesté dans le changement agricole par l'adoption et la diffusion de l'innovation agricole et dans la micro-urbanisation qui a vu le jour de manière plus ou moins anarchique. Ces retombées de l'émigration marocaine ne pourront en aucun cas éradiquer le chômage et amener le pays ou les régions vers le développement espéré. L'accord de libre échange conclu entre la Tunisie, le Maroc et les pays de l'union Européenne sera une occasion de relancer l'économie par le développement de l'esprit de compétitivité. Il est escompté qu'à long terme, le niveau d'emploi répondra à la croissance démographique du pays et que le niveau des rémunérations sera suffisant pour stabiliser la population et, par la suite, tarir les flux migratoires vers le Nord de la Méditerranée.

Bibliographie

- Bakass F., (1992), *La migration internationale de la main-d'œuvre : une étude de l'émigration des travailleurs marocains à l'étranger et particulièrement en Espagne*. Mémoire de fin d'étude, cycle ISD, Rabat, INSEA, 189p.
- Basfao K. et Taarji H., (éd.), (1994), *L'annuaire de l'émigration*, Maroc. Casablanca, Afrique-Orient, 623p.
- Belguendouz A., (1992), « *Résidents marocains à l'étranger : transferts monétaires et développement économique à la lumière de la politique de restauration au Maroc* ». Banques et entreprises, 36, 26-42.
- CERED, (1993), *La communauté marocaine à l'étranger*, Rabat, Maroc, 49p.
- CERED, (1997), *Migration internationale*, Actes de séminaire 6 et 7 juin 1996, Rabat, Maroc, 440p.
- GERA (Groupe d'Etudes et de Recherches Appliquées), (1993), *Etude de mouvements migratoires du Maroc vers la communauté Européenne*. Rapport final, Etude pour le compte de la Commission des Communautés Européennes. Faculté des lettres et des Sciences Humaines. Rabat.
- Hamdouch B. et Berrada A., (1975), *Migration de développement, migration de sous développement : une étude sur l'impact de la migration internationale dans le milieu rural du Maroc*, Rabat, INSEA, 143p.
- Harchaoui M., (1981), *Migration internationale et emploi, cas du Maroc*, Mémoire de fin d'étude, cycle ISE, Rabat, INSEA, 180p.
- Kagermeier A., (1995), *Rémigration Nador II : Le secteur tertiaire en milieu rural de la province de Nador (Maroc) et les effets de l'émigration du travail*, Passau, Passavia Universitätsverlag Passau, 280p.
- Mbong M., (1980), *Les incidences financières de l'émigration internationale au Maroc*, Mémoire de fin d'étude, cycle ISE, Rabat, INSEA, 92p.
- OCDE, (1994), *Migration et développement, un nouveau partenariat pour la coopération*. Paris, Ed. OCDE, 34 3p.
- Organisation Arabe du Travail, (1995), *Réinsertion des migrants de retour au Maroc*, Rapport de Recherche, Ottawa (Canada), Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI), 193p.
- SOPEMI-OCDE, (1995), *Tendances des migrations internationales*. Rapport annuel de 1994, Paris, Ed. OCDE, 253p.
- Tapinos G., (1994), « *Migrations internationales et développement* ». Bulletin démographique des Nations Unies, 36, 1-21.